

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. DECEMBRE

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. DECEMBRE

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Voyageur françois, ou la connoissance de l'ancien & du nouveau monde, tomes 27 & 28. A Paris, chez Cellot, 1781. 2 vol. in-12. Prix 6 liv. reliés.

Ces deux volumes n'appartiennent en rien à feu M^r. l'abbé de la Porte, ils sont entierement de la façon de son continuateur (M^r. l'abbé de Fontenay). Ils terminent la description de l'Italie, & traitent de la ville & du royaume de Naples, de la Sicile, de la Toscane, de la Sardaigne,

N 2 2

de la Corse & de la république de Gènes. Il reste au continuateur à donner la description de la France. Le public ne peut que s'applaudir de voir cet ouvrage entre les mains d'un homme aussi connu par des connoissances vastes & variées que par son attachement aux bons principes. Mais je suis fâché de voir une aussi belle fin d'un si mauvais ouvrage. Il n'est guere possible de lire une rapsodie plus bigarrée, plus inconsequente que celle de l'abbé de la Porte.

*. S'il m'étoit permis de donner un avis au public & au continuateur, je dirois à celui-ci, dans le cas que le tems & la santé (qui chez lui n'est pas des meilleures) le lui permettent, de continuer son propre ouvrage, de reprendre les matieres de toute la collection & de les traiter avec plus de vérité & de sagesse; de façon que le 27^e. volume soit le premier de ce nouveau *Voyageur françois*. Et le public, s'il veut se prêter à mon conseil, fera figurer en cornets ou en papillotes les 26 volumes qu'il a eu le malheur d'acquérir, & les remplacera par l'ouvrage du continuateur.

Si en proposant ce double arrangement, j'osois aussi proposer quelques moyens de perfectionner les écrits divers du savant continuateur, un des meilleurs périodistes que nous aïons; je réduirois ces moyens à deux. 1^o. moins de facilité à adopter des préjugés reçus (a), 2^o. une

* 15 Mars
1780. p. 511
& autres
ibid.

(a) Comment, par exemple, est-il possible que

résistance plus soutenue contre ce torrent de la philosophie qui entraîne & emporte tout ce qui ne lui oppose pas une courageuse & persévérante fermeté. (a)

que Mr. de Fontenav croie de bonne foi aux deux cent mille habitans de Syracuse ? Il ne fait donc point ce qu'il faut penser des dénombremens des anciens ? Il ne lui reste plus qu'à nous parler de la ville de Thebes qui avoit cent portes, par chacune desquelles on faisoit sortir cent mille hommes, sans que le nombre des habitans parût diminué.

(a) En parlant de Grégoire VII, il suffisoit de le plaindre d'avoir agi avec trop d'ardeur suivant les principes d'une jurisprudence fautive, mais alors généralement crue très-vraie (15 Août 1782. p. 564). Il n'étoit pas nécessaire de donner à un Pontife que l'Eglise a placé sur ses autels, des épithètes odieuses, qui sous la plume d'un prêtre & d'un religieux ont quelque chose de plus que d'étonnant.

Notice pour servir à l'histoire de la vie & des écrits de S. N. H. Linguet, nouvelle édition corrigée & augmentée. A Liege 1781. 1 vol. in-8°. de 136 pages.

IL n'y avoit certainement pas de générosité à publier cette notice dans le tems que le célèbre avocat étoit privé de sa liberté, & il n'y en a en aucun tems à publier des aventures qui compromettent la réputation

tion du prochain. L'auteur a beau dire qu'il ne garde dans son cœur aucun motif pour être méchant. Pourquoi donc entasser sur le compte d'un littérateur estimable, quoique point exempt de foiblesse & d'inconscience, des anecdotes qui ne peuvent que contraster avec le ton de sagesse qu'il a su prendre toutes les fois qu'il a voulu. Il y a entr'autres une lettre adressée à une comédienne fameuse, dictée par la lubricité la plus raffinée, & que certainement on n'attribuera pas sans répugnance à un homme qui a dit tant de belles choses en faveur des mœurs. Si l'éloquent annaliste s'est oublié jusqu'à perorer pour le divorce contre une des loix fondamentales de la morale chrétienne, s'il a écrit un *Essai sur le monachisme* où l'irréligion paroît à découvert (a), si dans sa tragédie de *Socrate*, il a paru faire des digressions allégoriques contre les ministres des autels, &c, ce sont-là des endroits chers à l'auteur de la notice. Il prétend même, sans doute contre le gré de M^r. Linguet lui-même, en faire honneur à cet homme célèbre. L'équité eût voulu qu'il eût recherché avec un soin égal les écrits

* 1 Déc. 1778. p. 497. (a) Mr. Linguet a désavoué cet ouvrage, que l'auteur s'obstine à lui attribuer. Son désaveu renfermât-il un mensonge, il faudroit Exam. de cet ouvr. l'accueillir comme vrai. C'est condamner le 15 Avril mal que de protester ne l'avoir pas fait. Et 1776. p. 649. ne sommes-nous pas dans un tems où c'est beaucoup de ne pas en faire une matière de triomphe & de gloire ?

les plus propres à faire connoître ce que l'auteur des *Annales* pensoit de la religion dans des momens où la réflexion & le sang-froid guidoient sa plume ; mais c'est de quoi il s'est mis peu en peine. Il y a cependant quelques citations qui peuvent avoir cet effet. Par exemple. " Quoi ! le dernier des *encyclopé-*
" *distes*, des *économistes* &c, toute la philo-
" sophaille du siècle s'abandonne sans dan-
" ger au délire le plus absurde ! Il est per-
" mis à ces fous enrégimentés sous la ma-
" rotte de l'esprit, de débiter les plus ridi-
" cules, les plus impertinentes, les plus fu-
" nestes rêveries qui soient jamais tombées
" dans des têtes humaines ? Bien loin qu'ils
" se fassent des ennemis par ces sottises,
" presque toujours aussi ennuyeuses que
" puériles, leur attachement pour telle &
" telle secte est païé par des éloges, par
" des encouragemens de toute espece ? Je
" ne demande pas la récompense de cette
" docilité que je n'ai point ; mais il seroit
" bien étrange que je n'eusse pas le droit
" d'user du privilege que s'attribue toute la
" populace qui en est capable. „

" Il est vrai que je n'ai point attaqué
" la révélation. Je n'ai point donné à mes
" nouveautés le vernis *encyclopédique*, ce
" passeport de toutes les ferrailles reblanchies,
" avec lesquelles tant de crieurs de vieux
" chapeaux philosophiques nous étourdif-
" sent. Mais ce n'est pas-là un grand
" forfait. Entre nous, n'est-ce pas une char-
" latanerie révoltante que cet acharnement

„ théorique contre des dogmes qui gênent
 „ aussi peu dans la pratique ? Est-il permis à
 „ un homme raisonnable qui a passé trente
 „ ans, de mettre seulement en question
 „ s'il croira à son catéchisme ? Fait-on des
 „ traités contre les ordonnances de police,
 „ qui enjoignent de balayer les rues ? Des
 „ gens sensés devraient-ils donc en faire
 „ contre celles qui prescrivent, avec la plus
 „ grande sagesse, de vénérer des dogmes,
 „ des objets consacrés d'abord par la religion,
 „ & ensuite incorporés à la politique. „

L'on voit à la fin de l'ouvrage une note
 où l'historien de M^r. L. paroît plus équitable
 & où il prend son parti contre ses détracteurs. „ Une partie de la *Théorie du para-*
 „ *doxe* & de la *Réponse sérieuse* est em-
 „ ploïée à prouver qu'il est un mauvais
 „ écrivain. On le compare au gladiateur mal-
 „ adroit de Quintilien, à un rhéteur em-
 „ porté, & l'on accuse le public d'admirer
 „ en lui des tours de force, plutôt que des
 „ efforts nobles & soutenus. C'est peut-être
 „ une des choses qui prouvent le mieux
 „ qu'il y a de l'originalité dans le style de
 „ cet auteur, que cette contrariété dans les
 „ opinions à ce sujet. Au reste, puissions-
 „ nous avoir communément d'aussi mauvais
 „ écrivains qui se fassent lire avec le mê-
 „ me plaisir ! „

* 1. Mars
 1781. p. 340.



Traité du pouvoir des évêques , traduit du portugais d' Antonio Pereira ; prêtre de la congrégation de l'Oratoire , par le nouvel éditeur des loix ecclésiastiques de France. Sans lieu d'impression. 1 vol in-8°. de 380 pages.

DAns le tems qu'un ministre fameux par ses malheurs & par ceux des autres *, cherchoit à détacher sa nation du centre de l'unité catholique, & de rompre tous les liens qui attachent les Chrétiens à leur Pere commun ; il crut nécessaire de répandre dans le public une justification du schisme qu'il méditoit, & de préparer les esprits à une révolution à laquelle par un long & vif attachement au Chef de l'Eglise, ils ne paroissent nullement disposés. En vain travailloit-il à engager des gens distingués dans le barreau & dans le clergé à seconder son dessein, lorsque par un de ces scandales que la Providence permet par des vues qu'il n'appartient pas à l'homme d'approfondir, il s'éleva du sein d'une congrégation respectable par la science & la piété de ses membres, un homme armé de tous les sophismes de l'erreur, pour anéantir les prérogatives du premier Siège de la chrétienté, & faire du gouvernement général

* I. Now.
1781. p. 373.

de l'Eglise la plus déplorable anarchie. (a)

Je n'entrerai pas dans la discussion de ce que l'auteur disserte sur les droits des évêques, je ne ferai point observer l'ignorance ou la mauvaise foi qui lui fait attribuer au Pape des réservations qui sont l'ouvrage de l'Eglise univèrselle, vrai & incontestable

(a) Un auteur moderne a remarqué que les grands ennemis de l'Eglise & sur-tout du St. Siège, sont presque toujours sortis du couvent. Un Nestorius, moine d'Antioche, qui déchira tout l'Orient par une hérésie qui y subsiste encore après 13 siècles. Un Eutychès, abbé d'un monastere de Constantinople, qui désola les mêmes provinces par une hérésie toute opposée. Un Nicolas Fabriano, Augustin, qui accuse devant Louis de Baviere, Jean XXII, qu'il appelle *le prêtre de Cahors*. Un Pierre Corbario, Frere-mineur, qui monte sur le trône pontifical de ce même Jean XXII. Un Michel de Cesene, Franciscain, qui presse l'Empereur de déposer le Pape, & entraîne presque tout son Ordre dans le schisme. Un Luther, Augustin, auteur des fatales divisions qui en déchirant l'Eglise, inonderent l'Europe de sang. Un Ochin, Capucin, apôtre du jocinianisme en Pologne &c. &c. Mais à quoi peut servir cette triste énumération ? Dans un esprit solide elle n'affaiblira jamais le respect dû à l'état religieux ; elle ne fera qu'ôter l'étonnement que pourroit donner un nouveau scandale. C'est des états les plus saints que l'on voit sortir les hommes les plus pervers. Le divin fondateur de l'Eglise permet qu'elle soit trahie par ses ministres, comme il l'a été lui-même par un de ses plus chers disciples. La corruption des choses les plus exquises, est, comme nous l'avons observé, il n'y a pas longtemps, la plus fétide & la plus contagieuse ; *Corruptio optimi pessima*. A la lettre : *Il n'y a pas de pire corruption que celle des meilleures choses.*

supérieur des évêques (a) ; je me contenterai de remarquer que son but n'est point du tout de discuter la matière qu'il annonce, suivant les principes de l'Eglise catholique ; puisque, si on excepte quelques docteurs dont il tronque & défigure les passages, il va chercher ses garans & ses preuves chez des gens dont le témoignage ne peut être d'aucune autorité, dont la mémoire est pour le moins très-équivoque dans l'esprit des fideles, & dont les noms n'auroient peut-être pas passé jusqu'à nous sans la guerre qu'ils ont faite au Siège de Rome. Chez un Fr-

Paolo

(a) Admirons les bévues logico-théologiques de tous ces brochuraires qui pour détruire plus sûrement l'autorité pontificale, se glorifient d'élever celle des évêques. Rien ne leur paroît plus raisonnable ni plus incontestable que cette maxime de l'Eglise gallicane : *Que le Concile est au dessus du Pape ; que le Pape est soumis aux Canons &c.* Et en même tems ils mettent chaque évêque en particulier au dessus de l'Eglise universelle. Ils leur donnent des droits que les Conciles généraux, ou l'usage de toute l'Eglise aiant force de loi, ont réservés au Pape. Par quelle raison les évêques feroient-ils au dessus de l'Eglise universelle, & le Pape au dessous ? — Mais indépendamment d'une contradiction si révoltante, je leur demanderois volontiers où ils ont vu que *l'inférieur peut dispenser dans la loi du supérieur* ? Le contraire n'est il pas un axiome reçu dans tous les corps de droit possibles, civil, militaire, canonique, ecclésiastique, public &c. Et l'Eglise universelle n'est-elle pas le *supérieur* des évêques ? — Décret de S. M. l'Empereur, conforme à cette jurisprudence, 15 Sept. p. 147 art. 3. — Je viens de lire encore dans

Paolo, moine apostat, que le grand Bossuet regardoit comme un hérétique artificieux, déguisé sous le froc, que le Grand Henri IV empêcha d'introduire le luthéranisme à Venise (a). Chez un Richer, condamné par le

dans un mandement de Mr. Ricci, évêque de Pistoie en Toscane (1782), que les évêques n'ont pas le pouvoir d'abroger les loix du carême, *parce que c'est une pratique universellement reçue dans l'Eglise*. L'ennemi le plus forcé du St. Siège (*le scélérat obscur*) applaudit à cette décision. *Gaz. eccles.* 10 Juill. p. 110.

(a) Ce trait peut servir plus que tout autre, à faire connoître ce moine si cher aux détracteurs des Pontifes, & prouve de plus que la conversion de Henri à la religion catholique étoit bien sincère. Ce Prince découvrit la trame de Fra-Paolo, par une lettre qu'un ministre de Geneve écrivit à un Huguenot de Paris des plus considérables de la réforme. Cet homme mandoit à son ami que « dans peu » d'années on recueilleroit les fruits des peines » que lui & Fra-Fulgentio prenoient pour in- » troduire l'évangile à Venise où plusieurs sé- » nateurs & le doge même, successeur de Do- » nato, avoient ouvert les yeux à la vérité ; » qu'il ne restoit désormais qu'à prier Dieu que » le Pape fit quelque nouvelle querelle aux Vé- » nitien pour avoir lieu d'introduire la réfor- » mation dans toutes les terres de la républi- » que ». Henri IV intercepta cette lettre, & par son ordre, Mr. de Champigny, alors son ambassadeur à Venise, en communiqua la copie d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs qu'il savoit être bien intentionnés pour la religion de leurs peres, & ensuite au sénat assemblé après en avoir retranché le nom du doge par respect pour sa dignité. Le sénat remercia le Roi de l'avis important qu'il avoit bien voulu lui donner. Fra-Fulgentio eut défense de prêcher, & Fra-Paolo plus homme d'esprit, mais aussi corrompu que lui, se tint un peu plus sur ses gardes.

Pape, les évêques de France, par son Roi, & qui enfin s'est retracté lui-même. Chez un *Petrus Aurelius* (l'abbé de St. Cyran) emprisonné pour ses opinions par ordre exprès de Louis XIII, & dont le gros livre, dit Ladvocat, seroit bien peu de chose, si on en retranchoit les injures contre les Jésuites. Chez un Launoy, moins connu par une critique quelquefois juste, que quelquefois outrée & téméraire, que par son opposition aux jugemens de l'Eglise, qui le fit exclure de la Sorbonne, & par un ouvrage qui rend non-seulement sa catholicité, mais son christianisme très-douteux (a). &c. &c. &c. Enfin, pour ne laisser subsister aucun doute sur son intention, il cite comme une preuve de ce qui peut & doit se faire, le schisme de Frédéric Barberousse, schisme que ce Prince revenu de ses premiers mouvemens, condamna lui-même en se réconciliant sincèrement avec le Pape, & devenant un des plus zélés défenseurs du St. Siège (b). Il cite

(a) *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote.* On y trouve tous les délires des Trithéïtes & un renversement entier du dogme de la Trinité. — Cet écrit, disent les auteurs du nouv. Dict. historique, qui auroit pu faire tort à sa mémoire, fut brûlé avant sa mort. Ils se trompent. J'en ai un exemplaire sous les yeux. 1 vol in-8°. 1696 sans lieu d'impression.

(b) Le Pape avoit sans doute aussi ses torts dans cette querelle; mais les torts d'un homme ne justifient pas ceux d'un autre. Frédéric

avec la même confiance un décret surpris par le ministre dont nous avons parlé, à la religion de feu le Roi de Portugal, décret que ce Prince informé de l'état des choses, a pleinement révoqué, comme l'on fait, & détruit dans tous ses effets, en s'attachant plus étroitement que jamais au premier Pasteur des chrétiens, attachement que son auguste héritière professe de la manière la plus solennelle.

Mais pour avoir une idée du bon esprit, de la saine logique, & sur-tout de la saine théologie du révérend pere, il suffit de rapporter le raisonnement par lequel il prétend établir démonstrativement par la doctrine même des Apôtres & des Saints Peres qu'on peut se détacher du centre de l'unité catholique, dès le moment que l'autorité civile l'ordonnera. Ce raisonnement est si parfaitement original, que je n'ai point d'idée d'en avoir jamais entendu de cette espece; & je doute qu'en mettant à contribution tous les *baralipson* & *spafismo* du monde, on puisse en tirer un syllogisme plus curieux. "Selon la doctrine des Apôtres Pierre & Paul on doit obéir à des ordres qui ne seroient pas justes, comme d'aller en exil, quand on ne l'a pas mérité. Or il n'est pas juste de

ric reconnu les siens. Le P. Pereira prétend que ces torts sont devenus des exemples faisant loi, & des principes du droit canonique.

faire un schisme avec le Pere commun des fideles (a). Donc on est obligé de le faire quand la Puissance séculiere l'ordonne „ Ecoutons le R. P. lui-même établir sa doctrine, car on pourroit croire que je lui en impose.

“ Quel ordre plus injuste que de bannir
 „ un Chrétien pour la foi? Cependant St.
 „ Cyprien écrit à Rogatien, que si le Chré-
 „ tien banni par l'Empereur ou par le pro-
 „ consul païen revient dans son país contre
 „ leurs ordres, il en est puni, non comme
 „ Chrétien; mais comme coupable de désobéissance. Le peuple de Samosate voulant
 „ empêcher saint Eusebe son évêque d'aller
 „ en exil où l'Empereur Valens vouloit qu'il
 „ allât, le fit ressouvenir de la loi des Apô-
 „ tres, qui ordonne d'obéir aux Princes &
 „ aux magistrats; & tout de suite il par-
 „ tit pour le lieu de son bannissement. L'im-
 „ pie Constance aiant menacé de déposition
 „ Eleuse de Cizyque & Sylvain de Tarse,
 „ en haine de la vraie foi qu'ils défen-
 „ doient contre les Ariens, ils répondirent
 „ tous les deux qu'il avoit, comme Empe-
 „ reur,

(a) Se perdant dans son verbiage, & par une inconséquence propre à des gens de ce genre, Sa Révérence ne veut pas que le schisme soit une chose juste. Elle avoue que Pierre a reçu de J. C. & qu'il a laissé à ses successeurs la sollicitude de toutes les églises, qu'il est inspecteur & intendant général de tous les évêques &c. p. XXXIII; qu'un seul est chef, afin de prévenir le schisme &c. p. XL.

„ reur , le pouvoir de les punir ; mais que
 „ comme évêques ils avoient la liberté de
 „ suivre ou de ne pas embrasser la vraie
 „ doctrine. Saint Athanase dans son apolo-
 „ gie adressée au même Constance , proteste
 „ nettement qu'il ne restera point dans
 „ Alexandrie , d'où ce Prince l'avoit banni ,
 „ tant que Sa Majesté ne lui en aura
 „ point accordé l'ordre. Peu auparavant il
 „ avoit déclaré qu'il obéiroit même au ques-
 „ teur de la ville , puisqu'il étoit officier de
 „ l'Empereur. Ces saints évêques étoient bien
 „ persuadés que ces commandemens de l'Em-
 „ pereur étoient iniques , injustes & tyran-
 „ niques. Mais comme ils voioient d'une
 „ part que le sujet de ses ordres n'étoit point
 „ en opposition avec la loi de Dieu , & de
 „ l'autre qu'il usoit de son droit , ils obéis-
 „ soient sans résistance , en protestant qu'en
 „ se soumettant à ces ordres injustes , ils exé-
 „ cutoient la loi que Jesus-Christ & ses
 „ Apôtres ont donnée à tous ceux qui font
 „ profession du Christianisme. Quand donc
 „ on voit les Athanase , les Melece , les Cy-
 „ rille , les Eusebe obéir à des princes qui
 „ comme un Constance , un Julien &c , abu-
 „ soient de leur autorité &c „ (p. 236).
 Qui ne seroit pas tenté de rire , ou plutôt
 de gémir dans le sentiment d'une vraie com-
 passion , en entendant le R. P. de l'Oratoire ,
 mettre tant d'érudition & d'éloquence , pour
 prouver que *puisque il faut obéir dans les*
choses injustes , l'Eglise catholique doit de-
 venir , quand la Puissance terrestre le vou-
 dra ,

dra , un assortiment de toutes sortes de petites communautés sans union & sans chef; vu que l'exécution de ce projet seroit une chose *injuste*. Mais pourquoi la logique de Sa Révérence ne lui a-t-elle pas appris une distinction que les enfans de 7 ans connoissent parfaitement, dès qu'on a eu soin de leur apprendre les premiers élémens de la foi chrétienne? Pourquoi ne lui a-t-elle pas appris qu'il y a des choses *injustes* de la part de celui qui ordonne, & des choses *injustes* de la part de celui qui exécute? Envoyer un homme de bien en exil (tenons-nous en à cet exemple, puisque c'est celui que le R. P. propose) est une chose *injuste* de la part de celui qui l'envoie; mais de la part de celui qui s'y rend, il n'y a rien du tout d'*injuste*; de son côté tout est en ordre, il seroit *injuste* au contraire s'il ne s'y rendoit pas. Mais amenons pour un moment un autre exemple. Ordonner à un juge de condamner à la mort un innocent reconnu tel, c'est une chose *injuste*; condamner cet innocent en conséquence de cet ordre, est encore une chose *injuste*; & ni *St. Pierre*, ni *St. Paul*, ni les *Athanase*, ni les *Melece*, ni les *Cyrille*, ni les *Eusebe* n'eussent exécuté cet ordre. Que devient après une observation si simple, la science du R. P. Pereira? Que n'a-t-il prouvé en bonne & due forme qu'il n'y avoit pas plus de mal à faire un triste schisme dans l'Eglise catholique, que d'*aller en exil*? Que n'a-t-il prouvé que de regarder comme tel

ou tel étranger (p. 138) celui que Jésus-Christ a fait l'inspecteur des évêques, qui seul est chef pour prévenir les schismes ; de n'avoir aucun recours à lui, aucun commerce avec lui (ibid.), c'étoit exécuter la loi de Jésus-Christ & de ses Apôtres ? Que n'a-t-il prouvé que si le proconsul païen, le questeur de la ville ou l'impie Constance avoient ordonné aux Athanase, aux Melece, aux Cyrille, aux Eusebe de se séparer du successeur de Pierre, de n'avoir aucun commerce avec lui, de le regarder comme tel ou tel étranger &c, que ces grands évêques auroient cru devoir consommer une division si odieuse, si contraire à la constitution de l'Eglise, aux paroles expresses de Jésus-Christ, à la conduite constante des premiers fideles, à l'enseignement de tous les docteurs chrétiens ? (a)

Si ce n'étoit pas prodiguer le tems que de donner encore un moment d'attention au raisonnement tout-à-fait original du R. P, on lui proposeroit en toute confiance ce petit & très-intelligible dilemme. Ou l'unité de l'Eglise catholique & l'union du chef avec les membres est d'institution divine, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, la rupture de cette union est *injuste*, non-seulement de la

(a) Voyez le traité *des deux Puissances*. 3 vol. in-8°. 1780. Quel contraste que la froide & incohérente rapsodie de l'écrivain gâgilte du M. de P, & l'immortel ouvrage du théologien français !

part de celui qui l'ordonne, mais encore de la part de celui qui l'exécute. Et si elle n'est que d'institution humaine, il n'y a rien d'*injuste* ni de la part de l'autorité humaine qui en ordonne la destruction, ni de la part de ceux qui l'exécutent. (a)

On sera surpris sans doute de ce que je me suis arrêté si longtems sur cette maussade & incohérente compilation, oubliée depuis 1772, date de la traduction françoise, réfutée par les faits multipliés & éclatans qui ont suivi la disgrâce & la punition du ministre qui avoit ourdi contre l'union du grand corps des fideles cette trame odieuse, que ses augustes Maîtres n'ont pas tardé de découvrir & d'anéantir. Mais on ignore peut-être qu'un pédant étranger a manqué de nous régaler d'une élégante édition qu'il prétendoit en donner dans notre Belgique; & que si au lieu de 100 sots qui ont souffert, il en avoit trouvé 1000, nous en tenions à coup sûr. Et c'est alors qu'on eût vu des E. en transcrire en toute confiance

(a) Le moyen de concevoir que les très-sacres inquisiteurs, qui ont approuvé l'ouvrage de Sa Révérence, Révérences eux-mêmes, n'aient pas au moins donné quelque attention à sa logique, supposé qu'ils ne voulussent pas songer à sa théologie? Ce moyen est très-aisé : il suffit de se rappeler que le ministre qui fit rédiger l'ouvrage, avoit déposé tous les membres du St. office, & les avoit remplacés par des gens dont il étoit bien sûr.

des chapitres entiers, comme la plus solide & la plus lumineuse décision qu'on pût s'aviser de donner dans des choses difficiles. Le danger est passé, il est vrai, mais il peut renaître, & je ne me repens pas d'avoir perdu quelques momens à prévenir ceux qui ne sont pas inaccessibles à la honte d'être la dupe du barbouilleur portugais. (a)

(a) Autres ouvrages du même genre. 1 Mai p. 60. — 1 Août p. 471. — 1 Sept. p. 49. — Réflexion d'un grand archevêque touchant la haine contre le Siège de Pierre. 1 Sept. p. 4. — Aveux des plus illustres Protestans en faveur de l'autorité pontificale. *Ibid.* p. 7 & 8.



Nouveau voyage dans l'Amérique-septentrionale en l'année 1781, & campagne de l'armée de Mr. le comte de Rochambeau; par Mr. l'abbé Robin. 1782. 1 vol. in-12.

Rien de plus propre que cet ouvrage à confirmer ce que nous savions déjà des mœurs des colons américains, & des vertus établies dans cette terre franche *. M^r. l'abbé Robin a été témoin de la campagne de 1781 dans l'Amérique-septentrionale; il a suivi l'armée de M^r. le comte de Rochambeau, & dans cette relation en forme de lettres, il nous donne des notions assez détaillées sur les provinces qu'il a parcourues. Il

* 1 Nov.
1781. p. 336.
& suiv.

nous apprend , “ qu'à vingt ans , les
 „ femmes n'ont déjà plus la fraîcheur de
 „ la jeunesse , à 30 ou 40 , elles sont ri-
 „ dées , décrépites. Les hommes se montrent
 „ presque aussi prématurés. J'ai présumé , dit-
 „ il , que le cours de la vie humaine
 „ (*vu ces avances , sans doute*) devoit
 „ y être moins long. J'ai parcouru tous les
 „ cimetières de Boston ; on y est dans l'u-
 „ sage de mettre sur chaque sépulture les
 „ noms & les âges ; j'y ai trouvé en effet
 „ que la vie du plus grand nombre des
 „ morts dans la classe de la virilité n'alloit
 „ guère qu'à 50 ans ; j'en ai vu très-peu
 „ de 60 , & presque pas de 70 , & je n'en
 „ ai pas rencontré au-delà. „

Les connoissances des Anglo-américains ne
 sont pas , si on en croit M^r. Robin , plus
 brillantes que leurs mœurs. “ Avant le séjour
 „ des troupes françoises dans l'Amérique-
 „ septentrionale , les peuples de ce pays avoient ,
 „ dit-il , de notre nation les idées les plus dé-
 „ favorables. Ils regardoient les François comme
 „ des hommes asservis sous le joug du des-
 „ potisme , livrés aux préjugés , superstitieux ,
 „ presque idolâtres dans leur culte (*certaine-*
 „ *ment ils se trompoient beaucoup*) , & comme
 „ des especes de machines légères , difformes ,
 „ incapables de solidité & de consistance ,
 „ occupés uniquement du soin de friser
 „ leur chevelure , de se colorer le visage ;
 „ sans délicatesse , sans foi , ne respectant pas
 „ même les devoirs les plus sacrés. „

M^r. R. paroît avoir beaucoup admiré la

forme des maisons de Boston. " Elles sont
 „ entièrement de bois ; leur charpente est
 „ légère & les dehors sont peints en gris ,
 „ ce qui contribue à l'agrément du coup-
 „ d'œil. Toutes les parties en sont tellement
 „ liées & leur poids est si peu considérable
 „ relativement à leur masse qu'on peut les
 „ changer de place. J'en ai vu de deux
 „ étages , qui avoient été transportées à un
 „ demi-quart de lieue au moins. „

On voit par ce dernier passage que M^r.
 R. ne connoit pas les maisons telles qu'on
 les bâtit dans la plupart des villages & mê-
 me des villes du Nord , & que ce voia-
 geur auroit trouvé en Europe une partie
 des objets qui ont ravi son admiration en
 Amérique. (a)

* 1^{er} Mai
 1780. p. 60.

(a) J'ai parlé ailleurs de ces maisons mo-
 biles, dont j'ai vu des transports étonnans
 & rapides *, entr'autres d'un village très-confi-
 dérable , au Nord de la Transylvanie , placé
 sur une montagne fort élevée , dont les
 habitans se plaignoient de la disette de
 l'eau , & d'autres objets de besoin. Le géné-
 ral baron d'Entzenberg, homme de tête & de
 main, qui commande dans ces contrées, prit
 des arrangemens pour faire transporter le
 village. Après trois jours de travail, il se
 trouva à une demi-lieue de son ancien em-
 placement, dans un endroit très-avantageux
 & agréable sur le bord d'une belle rivière,
 (le *Samos*). J'ai vu peu d'opérations plus
 curieuses & qui du premier abord parussent
 plus paradoxales.



Ist die Kirche in dem Staate, oder der Staat in der Kirche? überlegte Gedanken. Zweyte und verbesserte Auflage. 1782. 1 vol. in-12 de 144 pages. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

SI le pont-aux-ânes *l'Eglise est dans l'Etat*, sur lequel nous avons vu trébucher tant de petits brochuraires & de lourds compilateurs, avoit encore besoin d'être éclairé de quelques raisons de lumière, après ce que nous avons dit dans le journal du 15 Sept. p. 109; on en recueilleroit assez dans cet ouvrage pour y passer même à minuit sans le moindre danger.

Il est fâcheux qu'il n'y ait personne dans nos provinces ni en France, qui s'occupe à traduire plusieurs excellens traités qui depuis quelque tems paroissent en Allemagne contre les erreurs modernes. Une secte qui s'efforce de ne paroître qu'un *phantôme*, entretient à Paris une troupe de traducteurs qui procurent sans délai à leurs compatriotes la jouissance des sottises que produit la Germanie aujourd'hui si féconde en ce genre de fruits. Et les amis de la vérité restent dans l'insouciance & dans l'inaction! L'erreur parcourt le monde avec autant de facilité que de sécurité: la timide vérité croit avoir gagné beaucoup si on la laisse subsister dans l'endroit où elle se fait voir furtivement à quelques partisans affidés,



*La St. Hubert, fête des chasseurs, en vers ;
par M.***, avec cette épigraphe tirée
du Poème: Qu'au bruit des cors tout ani-
mal frissonne. A Londres, & se trouve à
Paris, chez Mérigot 1782. 14 pag. in-8^o.*

Pour faire connoître ce poème, il suffira
d'en citer quelques vers.

Vicomtes & marquis, chevaliers, ducs & prin-
ces,

Chasseurs de tous les rangs, de toutes les pro-
vinces,

Levez-vous... Rien ne doit arrêter en ce jour.

Rien... Trêve avec les jeux, les grâces &
l'amour...

A vous baron, tournez & débuchez la bête.

Oh! le bel animal!... qu'il porte bien sa
tête...

— Piqueurs, où courez-vous?.... Sur la
gauche, ourvari!

— Ramponeau, par ici!.... Haut le nez,
bien-nourri,

Maudi cerf.... Ourvari.... Droit à moi, sans-
cervelle.

— Qu'on lâche l'éridan!.... Qu'on retire
cybelle!

— Ourvari!.... biche!.... faon.... biche
encore!.... daguet!

— Ce cerf est un routier, & de droit &
de fait!....

— Ici mirault, taïault!.... rusteau, taïault
par-là!

Va de cœur, tamerlan!.... courage, quinola!

— Haut le pied, paresseux!.... Prends
garde à toi! bizarre!

Gillefort, brise-tout!.... Il est à nous! fan-
fare,



Elémens de médecine, en forme d'aphorismes,
 par M. Barbeau du Bourg, docteur &
 ancien professeur de la faculté de médecine de Paris, &c. A Paris chez Didot
 1780. 104 pag in-12.

Et ouvrage divisé en 4 parties, & chaque partie en 4 sections, contient, selon le rapport des commissaires de la société royale de médecine, dont feu M. du Bourg étoit membre, plusieurs aphorismes clairs & concis, que l'on peut regarder comme autant de principes certains: quelques-uns sont tirés d'Hippocrate. Personne n'a seu, jusqu'à présent, mieux imiter le style précis & laconique du pere de la médecine. Tous les aphorismes de l'auteur sont faciles à entendre, aisés à retenir, dignes d'être retenus, & contiennent un grand sens en peu de mots. On peut en juger par les suivans.

“ Il est un genre d'exercice qui a un objet
 „ purement utile; c'est le travail, qui est
 „ d'autant plus salutaire, qu'il procure un
 „ contentement plus durable. — Faire la
 „ méridienne après le dîner, n'est point une
 „ mauvaise habitude. — On ne rêve guere
 „ la nuit lorsqu'on se porte fort bien, &
 „ que l'on a possédé son ame en paix du
 „ matin au soir. — Il ne faut jamais re-
 „ courir aux remèdes pour des maux que

„ le régime seul peut guérir. — Celui
 „ qui ne sauroit supporter de petits maux,
 „ mérite de s'en attirer de grands „. Cet
 ouvrage, disent les mêmes commissaires, sera
 de la plus grande utilité aux jeunes méde-
 cins, qui y apprendront beaucoup, & aux
 gens du monde, qui sûrement le liront
 avec plaisir, & y trouveront d'excellens
 préceptes d'Hygiène.



*Paraphrase de la prose Dies iræ, ou senti-
 mens d'un pécheur qui desire travailler
 sincèrement à sa conversion. Deuxieme
 édition. A Paris chez Desprez, 1782. 1
 vol. in-12. de 200 p. Prix 24 f.*

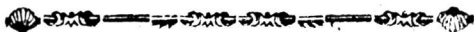
PEu de cantiques ecclésiastiques présen-
 tent un aussi riche fonds de réflexions
 & de sentimens que celui qui fait l'objet de
 cet ouvrage. Malgré la gêne de la rime le
 pieux auteur du *Dies iræ* (a) a exprimé
 d'une maniere simple & touchante la doc-
 trine chrétienne sur le jugement de Dieu,
 sa miséricorde & l'éternité future. La pre-
 miere édition de la paraphrase, que nous

(a) On n'est point d'accord sur l'auteur de
 cette *Prose*. Posserin l'attribue à Humbert se-
 néchal des Dominicains; mais on trouve
 chez Merati une multitude d'opinions diver-
 ses sur cette attribution.

15. Décembre 1782.

573

annonçons ici, aiant été distribuée en six mois, l'auteur a consenti que cette priere fût réimprimée en petit format, afin que les personnes les moins fortunées pussent facilement se la procurer. Elle est très-propre à réveiller les pécheurs, encourager les pénitens, affermir & édifier les justes.. On y a joint la paraphrase du *Pater*, celle du Pseaume XLI; & des prieres pour obtenir une bonne mort.



Extrait des *Affiches & Annonces* n°. 45
1782, p. 179.

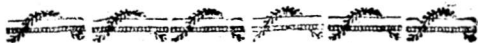
“ **M**R. l'abbé Bertholon, professeur de
„ physique expérimentale des Etats de
„ Languedoc, vient de nous communiquer une
„ belle expérience qu'il a répétée avec suc-
„ cès, d'après Mr. Atanagio Cavalli, pro-
„ fesseur de physique à Rome. Il a exposé
„ aux raïons de la lune, pendant plusieurs
„ nuits, deux vaisseaux ou récipients pleins
„ d'eau, & parfaitement égaux. Ensuite il
„ a placé seulement sur l'un des deux, &
„ à une certaine distance, un parasol pour
„ intercepter les raïons directs de cet astre,
„ & il a observé constamment que le se-
„ cond vaisseau qui avoit reçu les raïons
„ directs de la lune, a perdu, par évapo-
„ ration dans l'espace de neuf nuits, deux

„ lignes & un sixieme plus que l'autre (a). Le
 „ résultat de cette expérience est très-favo-
 „ rable au système de Mr. l'abbé Toaldo,
 „ sur le rapport des variations de la lune
 „ avec l'état de l'athmosphère. „ (b)

(a) L'action de l'air interrompue & gênée suffit pour expliquer cette différence. L'effort des particules volantes étant réprimé par le parasol doit nécessairement diminuer l'évaporation. Cette espece de couvercle se tenant à une certaine distance, n'a pas tout l'effet d'un bouchon sur la liqueur contenue dans une bouteille, mais il peut en avoir assez pour diminuer l'évaporation de deux lignes & $\frac{1}{6}$. — Cette belle expérience, comme l'appelle Mr. de Fontenay, ressemble beaucoup au miracle opéré par le B. Paris sur un boiteux dont la jambe dans l'espace de trois semaines s'étoit allongée d'une ligne. — Idées diverses de Mr. Bertholon, 1 Sept. 1779. p. 29. — De Mr. Toaldo, 15 Fév. 1780. p. 275. — On voit que ces deux savans mettent leurs idées en commun.

(b) Cela n'est pas exact. Mr. Toaldo prétend que la lune donne de la chaleur, quoique le contraire soit démontré (*Obs. phil.* p. 162). S'il prétendoit précisément qu'elle influe sur l'athmosphère, on se résoudroit aisément à être de son avis (*ibid.* p. 188). Et sous ce point de vue l'expérience de Mr. Bertholon bien constatée & bien soutenue, pourroit prouver quelque chose. Le barometre indique à coup sûr les variations de l'air, mais ces variations ne sont pas, généralement & même proprement parlant, l'effet de la froidure & de la chaleur. Si la plus grande évaporation de l'eau exposée à la lumière de la lune est réelle, cela prouvera l'action de la lune sur l'athmosphère ou immédiate-
 ment

ment sur les substances terrestres, sans pour cela prouver sa chaleur. — La plaisante chaleur, qui est sensible dans un vase d'eau, & qui ne l'est pas dans le foyer d'un miroir ardent! — Du reste, je le répète, ces réflexions ne m'empêchent pas d'applaudir aux efforts que fait Mr. B. pour rétablir dans leurs droits les influences célestes, & sur-tout celles de la lune, reconnues par les anciens, & que les modernes n'ont contestées que parce que leur imagination n'en faisoit pas la possibilité. Principe qui feroit nier la splendeur du soleil en plein midi. Le traité que Mr. Bertholon vient de donner de *l'électricité du corps humain dans l'état de santé & de maladie* (Paris chez Didot 1781), est très-propre à maintenir l'action des planetes & leurs rapports physiques avec la terre; c'est dommage que ce traité soit rempli d'idées systématiques & quelques fois empiriques. « Le vent du Nord, dit Mr. Bertholon, est favorable à l'électricité; domine-t-il dans une année, les naissances sont plus nombreuses: au contraire elles le sont moins, si c'est le vent du Midi, destructeur de l'électricité, qui regne. La chose est assez prouvée par les années 1768 & 1770. Dans la 1^{re}, le vent de Midi a régné 46 jours plus que le vent du Nord; il y a eu à Lyon 5212 naissances, dont 1034 furent illégitimes. Dans l'année 1770, où le vent de Nord a soufflé 57 jours plus que le vent de Midi, il y a eu dans cette ville 5616 naissances, dont 1309 furent illégitimes ». L'on ne sera pas surpris après cela que l'abbé B. ait trouvé de la chaleur dans la lune; puisqu'il trouve dans le vent du Nord la naissance des hommes, & en particulier celle des illégitimes, & des enfans trouvés, marqués avec trop d'attention dans ses tables, pour croire que cet électrique Boreas n'ait pas quelque droit de paternité sur ces furtives créatures.



Les *Affiches de Paris* du 16 Novembre, & les *Affiches de provinces* rapportent avec éloge un distique latin fait sur le célèbre Newton. " M^r. le marquis de Mo-
 ,, lac, lieutenant-général des armées du Roi
 ,, de France, en est l'auteur. Cet officier-gé-
 ,, néral, qui s'est toujours occupé de ma-
 ,, nœuvres militaires & de tout ce qui est
 ,, relatif à son état, & qui ne desiré que de
 ,, trouver des occasions pour employer ses
 ,, connoissances & son zele pour le ser-
 ,, vice du Roi, y fait diversion dans ses
 ,, momens de loisir, en cultivant les Muses
 ,, latines qui ont fait le charme de sa jeu-
 ,, nesse: exemple rare, non-seulement parmi
 ,, les personnes de son rang, mais encore
 ,, parmi nos littérateurs modernes, qui, livrés
 ,, à des études frivoles, négligent entière-
 ,, ment les vraies sources du bon goût „
 Voici le distique :

*Quem divum tempus, coelum, natura fatentur,
 Humanum monstrat transitus ad tumulum.*

Je joins volontiers mon foible tribut d'éloge à celui de ces deux périodistes; mais je dois ajouter, que dans un de mes petits recueils, formé dès l'an 1760, je trouve quel-
 que

15. Décembre 1782.

577

—que chose d'extrêmement semblable, pour ne rien dire de plus. Le voici mot à mot :

*Quem immortalem testantur
Tempus, natura, coelum,
Mortalem
Hoc marmor fatetur. (a)*

Je ne puis du reste me rappeler d'où j'ai tiré cette épitaphe ; je fais seulement que ce n'est pas celle qu'on lit sur le tombeau de Newton à Westminster (b). Il est écrit à la marge, *Pope* ; mais je n'ai pas le tems de vérifier si ce poëte en est effectivement auteur.

(a) J'ai lu dans un historien élégant, mais un peu empoulé & affecté : *Nihil mortale fecit, nisi dum moreretur*. Ne seroit-ce pas ici le germe de cette brillante idée cénotaphique ?

(b) Dans celle-ci l'éloge du défunt s'étend jusques sur son *commentaire apocalyptique*. L'on fait compliment au genre humain d'être frère uterin du calculateur anglois :

*Sibi gratulentur mortales,
Tale tantumque extitisse
Humani generis decus.*





Le Mouchoir est le mot de la dernière
Enigme

LOGOGRIPE.

Faut-il encor des vers pour me faire connoître?
Ne vaudroit-il pas mieux me faire disparaître?
Jamais l'homme d'esprit, l'homme sage, sensé,
De me mettre au grand jour ne se vit dispensé.
En dira ce qu'il veut l'homme sans conséquence;
Je n'eus jamais d'esprit, & jamais de prudence.
Je suis composé de deux mots,
Qui sont d'utiles animaux.
Voici de tous les deux quelle est la destinée:
L'un chante le matin, l'autre brait la journée.

LOGOGRIPHUS.

TEmpore primævo genuit me cœca propago.
Sum ignis & argentum, marmor, aqua,
atque cuprum.
Primum post quartum ponas in corpore mem-
brum,
Contineo Bacchi munera grata tibi.
Vana aderat mihi laus, inerat sed vera mihi fraus:
Dele ergo membrum, comperiesque dolum.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Octobre.)
 Il est mort le 3 de ce mois une des filles du Grand-Seigneur; de sorte qu'il ne reste actuellement de la famille impériale que deux princesses & trois princes, dont le Sultan Soliman, le plus âgé, qui est né le 6 Mars 1779.

Ceux qui ont prévu des suites funestes de l'insurrection des Tartares de la Crimée contre Saib Gueray, ne se sont pas trompés: l'orage formé dans cette presqu'île a fondu sur notre capitale, & y a causé des ravages dont il n'est pas possible de se faire une idée. Figurez-vous une ville immense changée tout à coup en un monceau de décombres & de cendres sur lequel une soldatesque furieuse exerce le brigandage le plus effréné. En vain le gouvernement s'occupe à appliquer un nouveau remède à chaque nouveau mal: le divan se trouve bien embarrassé pour détruire le principe des malheurs sans nombre qui nous affligent. La déposition du grand-visir a été suivie de celle du muphti, qui a été remplacé par le chef des Smirs: tandis que celui-ci inspire l'esprit de

II. Part.

P p

paix aux Imans, le grand-visir de son côté déploie une sévérité, qu'il croit propre à ramener le calme. Les principaux mutins sont étranglés ou empalés sans forme de procès : on rétablit les foyers qui ont été détruits par les incendies, afin que le peuple ne trouve plus dans le défaut de subsistance, un prétexte à la révolte. Mais malgré l'activité du grand-visir, on a beaucoup de peine à contenter tous ceux qui demandent du pain, parce que la plupart des moulins ont été aussi incendiés. Dans cette cruelle extrémité, un grand nombre de familles s'expatrient & passe en Asie ; elles prennent la route de Smyrne, d'Ancyre & d'autres villes, où elles espèrent trouver des ressources dans le commerce. Les factieux échauffés par les fanatiques ont fait des menaces si terribles, qu'on a jugé à propos de doubler la garde du serrail, afin de mettre au moins la Porte à l'abri de leurs fureurs. Ces insensés ne songent pas que toute révolte contre le gouvernement, fût-elle arbitraire, violent & injustement odieuse, est un nouveau moïse d'accélérer la ruine de la patrie. (a)

Les dernières nouvelles de la Crimée nous

(a) Un poète philosophe, qui a acérédié bien de fausses maximes, a exprimé cette vérité avec beaucoup de grace & d'énergie :

Volt.
Trag. de
Brutus.

Où quand il seroit vrai que l'absolu pouvoir
Eût entraîné Tarquin par delà son devoir,
Qu'il

ont appris qu'il y a eu une affaire sanglante entre les Russes qui soutiennent Saib Gueray, & les Tartares qui l'ont chassé; les derniers ont été battus & cette action a augmenté les cris des Janissaires & du peuple, qui demandent aveuglément la guerre contre la Russie. Le divan qui voit les choses avec plus de sang-froid, ne s'est point expliqué encore sur le parti qu'il prendra, & ses lenteurs, toutes raisonnables qu'elles sont, irritent davantage une soldatesque insolente, moins occupée du salut de l'empire, que des rapines dont la guerre lui offre l'appât.

Le 5, M^r. Mickalaki, Grec de nation, dragoman de la Porte, & le prince Ypsilanti, ex-hospodar de Valachie, ont été envoyés

Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse;
Quel homme eût sans erreur? & quel Roi,
sans foiblesse?

Est-ce à vous de prétendre au droit de le
punir?

Vous, nés tous ses sujets; vous, faits pour
obéir?

Un fils ne s'arme point contre un coupable
pere;

Il détourne les yeux, le plaint, & le révere.
Les droits des Souverains sont-ils moins précieux?

Nous sommes leurs enfans, leurs juges sont
les dieux.

Si le Ciel quelquefois les donne en sa colere;
N'allez pas mériter un présent plus sévere,
Trahir toutes les loix en voulant les venger,
Et renverser l'Etat en voulant le changer.

subitement en exil ; le premier , à Tenedos , & le second , avec ses deux fils , dans l'île de Rhodes ; sans que cependant ni l'un ni l'autre ait été dépouillé de ses biens. Le nouvel intrepere est un certain Alexandre Maurocordato ; cousin germain du prince de Moldavie & gendre de l'hospodar de Valachie ; jeune homme recommandable , qui durant la dernière guerre séjourna quelque tems en Russie. Il parle & écrit très-bien l'allemand & le françois ; & ce qui mérite attention , c'est que le grand-visir actuel parle assez-bien la première de ces deux langues.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (*le 15 Novembr.*)

Le général en chef prince Nicolas Repnin est revenu récemment de la tournée qu'il a faite dans les provinces , dont il est gouverneur-général. — Il paroît deux ordonnances de l'Impératrice qui sont de la teneur suivante.

De par le sénat-dirigent il est notifié à tous & chacun : Dans l'ordre spécial de S. M. Imp. en date du 9 Septembre de l'année courante , adressé au directoire de la banque établi pour l'échange des assignations de l'empire , il a été ordonné : Comme nous avons établi des comptoirs de banque en plusieurs villes , situées dans l'intérieur de notre empire , pour faciliter aux particuliers l'échange des assignations de banque contre de menues espèces , nous croïons , qu'il est pareillement utile d'ériger de pareils comptoirs de banque pour

15. Décembre 1782.

583

l'échange des assignations de banque à Casan, comme aussi dans les villes maritimes d'Archangel, Cherfon, Riga, & Reval, où la réalisation des assignations de banque pourroit être principalement nécessaire, à cause du commerce qui s'y fait. Nous ordonnons en conséquence d'établir & d'ouvrir des comptoirs de banque dans les susdites villes, d'après le contenu de notre ordonnance du 22 Juin 1772, & d'y déposer jusqu'à ordre ultérieur les sommes suivantes; savoir: Dans chacun des comptoirs de Casan & de Cherfon 300,000 roubles; dans chacun de ceux d'Archangel & de Riga 200,000, & dans celui de Reval 100,000, pour lesquelles sommes l'on fournira aussi le nombre d'assignations nécessaire. Les sommes pour l'établissement des dits comptoirs seront prises des départemens de la couronne & des chambres des finances de ces villes, & particulièrement hors des sommes, destinées à être envoyées à notre résidence. Les départemens de la couronne & les chambres des finances informeront en même tems les comptoirs de banque, quelles sommes étoient destinées nommément pour tel ou tel département de la couronne, afin que la banque d'assignation puisse paier en assignations les places, pour le compte desquelles les comptoirs de banque ont accepté ces sommes pour leur capital, en vertu de l'avis envoyé à la banque d'assignation. En attendant les sommes, que les comptoirs de banque auront reçues des départemens de la couronne, ne seront pas regardées comme appartenant au capital de la banque d'ici: mais, comme les revenus à percevoir dans quelques-uns des susdits gouvernemens peuvent n'être pas suffisans pour compléter le capital de la banque, à cause de l'emploi qui en est fait ailleurs, notre conseiller-privé & procureur-général prince Wæfemsky prendra, en vertu de l'administration des finances de l'empire qui lui est confiée, les arrangemens nécessaires, pour procurer les sommes requises afin de remplir le vuide hors des reve-

nus des endroits voisins. C'est ce qu'on notifie par la présente.

(L. S.) *L'original est signé par le sénat-dirigent.*

Imprimé à Pétersbourg, à l'imprimerie du sénat le 17 Septembre 1782.

La seconde ordonnance est pour accorder une entière liberté au commerce du bois.

De par le sénat-dirigent il est notifié à tous & chacun : Dans l'ordre de S. M. Impériale, adressé au sénat le 22 du courant & signé de la propre main de S. M., il a été ordonné ce qui suit. Les loix, qui ont eu lieu jusqu'à présent relativement aux bois, ont plutôt servi à gêner la propriété de nos sujets qu'à procurer à notre amirauté l'avantage, qui en étoit proprement le but. Après en avoir donc considéré l'inconvénient, & combien peu ces loix s'accordoient avec les principes fondamentaux, que nous avons suivis dès les premières années de notre regne, nous avons pensé à les changer, de façon à accorder à chacun la liberté la plus entière de jouir, selon ses vues les plus avantageuses, de tous les bois, se trouvant sur les terres, qui lui appartiennent en propre. Dans ce dessein nous ordonnons ce qui suit.

I. Tout le bois, croissant sur les terres, qui appartiennent héréditairement aux gentilshommes, ou dont ils ont acquis le droit de propriété d'une autre manière légale, sera laissé à la disposition, que les propriétaires jugeront à propos d'en faire, quand même cette disposition arbitraire auroit été regardée jusqu'à présent comme défendue & le bois marqué en conséquence.

II. Nous permettons à tous & chacun, tant dans l'intérieur de l'empire que dans les ports & sur les frontières, de vendre le bois destiné à la mâture, & de l'envoyer hors de l'empire, en payant pour cet effet le droit de douane, fixé par le tarif.

III. Nous défendons de marquer à l'avenir,

sur les terres héréditaires des gentilshommes ou sur celles dont ils ont acquis le droit de propriété d'une autre manière légale, des forêts entières ou les arbres, qui y croissent; d'accorder à d'autres la permission d'y couper & d'en exporter du bois; comme aussi d'acquérir ce bois pour l'amirauté ou pour d'autres usages publics d'autre manière que par achat & accord volontaire. Il n'en peut résulter en aucune façon une disette de bois pour notre amirauté, vu que plusieurs gentilshommes trouveront la vente & la livraison de leur bois à l'amirauté plus avantageuses, attendu qu'ils s'épargnent par-là le soin de le transporter vers les ports, au risque d'un débât incertain, pour être exporté à l'étranger. D'ailleurs il croît sur les terres de notre couronne une si grande abondance de bois, qu'on peut y trouver toujours la quantité nécessaire pour notre flotte, sur-tout si nous parvenons, avec l'aide divine, à régler aussi cette partie de l'économie publique, avec les autres arrangemens que nous prendrons, à l'avantage de l'empire. Nous sommes convaincus en même tems, que des gentilshommes attentifs à leur bien-être recevront avec reconnoissance cette nouvelle marque de notre bonté impériale & de notre sollicitude pour leur prospérité, & qu'ils auront soin de préserver autant que possible leurs forêts de tous dégâts inutiles, ainsi que de travailler à en augmenter le crû, non-seulement pour leur propre avantage, mais aussi pour celui de leur postérité.

A Pétersbourg, le 27 Septembre 1782.

Par ordre de notre cour, il se fait, dans tout l'empire, un dénombrement du peuple & des bestiaux, sur le plan qui a été suivi depuis peu en Allemagne. Déjà, les provinces de l'Europe ont envoyé leurs listes ou cadastres; celles de l'Asie ne tarderont pas à faire parvenir les leurs. A mesure que l'on

procède dans cette opération, il est visible que notre population, qui n'étoit qu'à peu-près de 20 millions d'hommes, il y a 17 ans, est de beaucoup augmentée. (a)

Il s'est établi dans la ville de Cherfon une maison de commerce angloise sous la direction de M. J. F. Well, qui y a établi de grands magasins de chanvre, de gravelée, & sur-tout de bois de construction. Il tire ces objets de la Podolie, de l'Ukraine, & fait particulièrement sur les mâts, un profit qui égale, dit-on, vingt fois le capital. Il arrive maintenant toute sorte de grains de la petite Russie à Cherfon, ainsi que des marchandises de tout genre, tant de la Mer-noire que de la Méditerranée & du Levant. Ces objets nous étoient apportés autrefois par des vaisseaux de la Baltique & achetés primitivement par des Juifs; mais tant que nous jouirons de la navigation de la Mer-noire, nos bâtimens pourront facilement entrer de Cherfon dans le Danube, & fournir la Moldavie & la Valachie des choses qui manquent à ces provinces, en important par contre les productions de ces contrées dans les nôtres.

De Polocz dans la Russie-blanche, le 19 Octobre,

(a) Nous avons déjà prouvé que cette population n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable, & que tous ces dénombremens ne signifioient rien. 15 Fév. 1779. p. 240 & autres *ibid.*

15. Décembre 1782. 587
tobre, jour de l'octave de Saint-François
de Borgia.

En conséquence d'un ordre de l'Impératrice de Russie leur Souveraine, les Jésuites, répartis dans son empire, & auxquels le bref de suppression n'a point été intimé (a), & dont l'existence jouit d'ailleurs du consentement au moins tacite du St. Siège (b), ont procédé aujourd'hui à l'élection d'un vicaire-général. Les voix se sont réunies en faveur du P. Stanislas Czerniewicz, ayant le plein-pouvoir de général, aussi longtems qu'il ne leur sera point permis de s'élire un général à Rome. Les électeurs étoient au nombre de 31; dix autres ne purent s'y trouver, étant retenus ailleurs par les fonctions du saint ministère. Le vicaire-général élu a nommé provincial le P. Carrew, recteur du college d'Orsha, & a choisi pour son secrétaire le P. Lupia, qui vivoit comme particulier dans le college de Dunabourg. Peu d'heures après cette élection, le sérénissime prince Potemkin arriva en cette ville & ordonna au nouveau vicaire-général, qu'il eût à se rendre au plutôt à Petersbourg. Ce seigneur fit de lui-même espérer qu'il seroit bientôt érigé une maison professe dans une ville plus

(a) Réflexion sur la nécessité absolue de la publication locale des loix de discipline, t. Mars 1774. page 215. Comparaison invincible avec les canons du Concile de Trente en matière de mariage, *ibid.* p. 216.

(b) *Ibid* p. 215. — Fév. 1774. p. 137.

commode. Les ennemis de cette société ont tout tenté, mais en vain, pour empêcher que ces Jésuites ne relevassent immédiatement du St. Siège, ainsi que l'avoit permis notre Souveraine & qu'ils l'avoient eux-mêmes désiré. Il y en eut même qui poussèrent la témérité jusqu'à solliciter S. M. I. d'en agir durement en ce point avec le souverain Pontife; mais cette Princesse a écrit au contraire au Pape une lettre des plus gracieuses qui feroit honneur à tout Prince catholique, & paroît disposée à lui témoigner en toutes rencontres la plus grande considération.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Novembre.) La diète s'est terminée le 9 par le chant du *Te Deum* suivant l'usage; elle est une des moins importantes, dont on se souviene: elle n'a dressé que quatre constitutions, dont la lecture n'exigera pas une demi-heure, & la chose n'est pas étonnante, parce qu'on entassoit propositions sur propositions sans achever l'examen d'aucune. Aussi plusieurs nonces sont-ils déjà partis; de ce nombre est le prince-maréchal de la couronne pour se trouver au mariage de la princesse sa fille avec le comte Rzewuski, général de la couronne.

Le prince Stanislas Poniatowski, frère du Roi, est parti pour Markussëw, où il doit recevoir, au nom de Sa Majesté, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie,

qu'il aura ensuite l'honneur d'accompagner jusqu'à Bialystock , où ces augustes Voyageurs ne semblent devoir arriver qu'aujourd'hui, ou demain. Le comte de Mnifzeck , qui s'y est rendu avec Mde. la comtesse son épouse, donnera plusieurs fêtes en leur considération.

— On apprend de Bialystock , que le Comte du Nord avec la Comtesse y sont arrivés le 9 chez Madame la castellane-douairière de Cracovie, sœur du Roi.

ESPAGNE.

MADRID (le 12 Novembre.) Mgr. le Comte d'Artois & M^r. le Comte de Dammartin sont arrivés à l'Escorial le 30 Octobre au soir : ils ont été reçus aussi bien que la première fois par le Roi & par toute la famille royale. On n'a point parlé du tout de Gibraltar, ni de l'armée à la première entrevue, & il n'en a pas été question depuis ; mais S. M. C. a parlé beaucoup de l'escadre & du combat naval dont elle paroît être satisfaite. Le choc des deux armées navales a eu lieu le 20 Octobre à 20 ou 25 lieues de Cadix. Les deux escadres avoient passé la veille du Détroit dans l'Océan, la nôtre donnant toujours chasse à celle des ennemis. L'amiral Howe voyant son arrière-garde talonnée de près par notre escadre légère, forma sa ligne de bataille : sur le champ D. Louis de Cordova fit signal d'attaquer sans ordre ; l'affaire s'engagea à 6 heures du soir. On se canonna avec vivacité à une encablure & demie de

distance. Nous n'avions que 32 vaisseaux d'arrivés contre 34 anglois. Après une heure de combat, Howe s'apercevant que nos 14 vaisseaux restés en arrière, paroïssôient, fit la retraite dans le meilleur ordre possible en tirant toujours jusqu'à 11 heures du soir. L'escadre combinée a eu 365 hommes tant tués que blessés. Les François ont eu pour leur part 22 morts & 143 blessés. Du nombre des premiers est M^r. de Murat, garde-marine, & parmi les seconds on compte M^r. de Buor de la Chavalieré, capitaine de vaisseau, M^r. de Sarignac, enseigne, M^r. de Belleville, garde-marine, M^r. de Cotton, garde-pavillon, & Mrs. de Brouillac & de Pignol, gardes-marines. L'escadre combinée est rentrée à Cadix.

Notre ministere a reçu par un courier extraordinaire du directeur-général de l'armée royale D. Louis de Cordova, un détail en forme de journal de ce qui est arrivé à l'escadre combinée à ses ordres depuis qu'elle a mis à la voile de la baie de Gibraltar le 13 jusqu'au 22 d'Octobre, daté à 40 lieues du port de Cadix, & une lettre adressée à Son Excellence Mgr. le marquis de Gonzalez, conçue en ces termes :

« Le 14 du présent à la vue de Marbelle j'ai informé V. Exc. que la veille toute l'armée avoit fait voile de la baie d'Algésie ; & de plus y ai joint un journal des événemens les plus considérables, afin que V. Exc. puisse en faire un rapport circonstancié au Roi, ainsi que de ce qui n'a point été en mon pouvoir d'empêcher ou de prévenir, vu qu'à la faveur de l'obscurité & du mauvais tems,

l'escadre angloise passa du Sud - Est avec son convoi de l'Est à l'Ouest de la nôtre, qui s'étant présentée en bon ordre à l'embouchure du Détroit le 19 au matin, nous vîmes les ennemis s'enfuir dans l'Océan; nous les poursuivîmes à toutes voiles dans l'espérance de les atteindre, dans la matinée du 20; lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvoient plus nous échapper, ils formèrent leur ligne, nous attendant en quelque façon, mais de manière à profiter de l'avantage de leur marche pour n'être pas attaqués par tous nos vaisseaux; ils ne le furent en effet que par 32 ou 33, contre 34 qu'ils avoient, avec tout l'avantage que leur donnoit notre position accidentelle, qui fut telle que les deuxieme & troisieme commandans ne restèrent pas seulement hors de leurs places, mais encore n'eurent point de part à l'action, ne se trouvant dans la ligne de combat que celui de l'escadre légère & moi, qui étions à chacune de ses extrémités; nous commençâmes le combat un peu avant 6 heures de l'après - midi, engageant premièrement l'avant - garde, ensuite l'arrière-garde, & enfin le centre; l'engagement ne fut pas général par continuation, mais alternativement, selon que les ennemis jugeoient à propos d'agrandir leurs distances par leurs plus grands mouvemens: & enfin à 10 heures $\frac{1}{2}$ ils cessèrent leur feu, faisant leur retraite à voiles de chasse, les uns plus les autres moins, selon qu'il convenoit pour conserver leur ordre.

Il me parut alors inutile de faire le signal de chasse, parce que je vis que leur fuite étoit si précipitée qu'elle ne nous laissoit aucune espérance de les rattraindre; j'ignorois les avaries de ma ligne, & me serois exposé dans cette position accidentelle, à un désordre ou à un manque d'intelligence de signaux, qui ne pouvoient être faits au hasard, en attaquant 34 vaisseaux en bon ordre, & j'étois très-fondé à me flatter de les engager d'une autre manière à une nouvelle action; à cette fin, vu qu'il ne fit que très-

peu de vent toute la nuit, je les observai en conservant le chant de baille : le 21 au point du jour ils étoient à la vue, il faisoit calme, malgré les efforts qu'ils firent pour s'éloigner, nous ne les perdîmes de vue qu'au coucher du soleil, & nous pouvions alors à peine gouverner; je ne jugeai pas à propos de faire semblant de les suivre, parce que c'eût été infructueux, car ils auroient pu tenir une route qui les eût beaucoup éloignés pendant la nuit; considérant encore qu'ils nous restoient au Sud $\frac{1}{4}$ Sud-Ouest corrigé, & la route qu'ils pouvoient faire pendant la nuit pour s'en retourner vers leurs côtes, j'établis la mienne au Nord-Ouest de l'île d'Abuye, y ayant apparence de pouvoir les y trouver le matin, & d'engager un nouveau combat. Une brise constante d'Est-Nord-Est & d'Est, favorisoit ce dessein, puisqu'elle avoit mis au pouvoir de l'ennemi de cingler vers le Nord, qui étoit son meilleur rumb de vent; mais il paroît au contraire qu'il a été au Nord-Ouest qui étoit plus sous le vent, puisque nous ne l'avons pas découvert ce matin, & que naviguant encore dans un parallèle à notre route auroit diminué la distance. Ces considérations nous aiant fait fermement espérer une nouvelle rencontre, j'ai ordonné de tenir le vent, & de profiter de la première occasion pour retourner à Cadix.

« La bravoure des deux nations alliées étant au-dessus des louanges, je crois pouvoir me dispenser de faire l'éloge de la bonne disposition & de la vivacité que j'ai remarquées dans notre feu. Ce que j'ai à dire en général s'est manifesté en particulier dans le commandant & les officiers de ce vaisseau, les volontaires de la marine de Naples, & dans toute la troupe & les marins, c'est ce que j'ai vu avec beaucoup de satisfaction, que chacun s'acquittoit si bien de ses obligations, que le succès étoit assuré si les ennemis s'étoient obstinés à soutenir l'action, comme il étoit à leur choix; c'est sur ce principe qu'on doit se former une juste idée de

le combat, en comptant 32 de nos vaisseaux contre 34 de nos ennemis qui se replierent & prirent la fuite, soit pour n'avoir pu tenir plus longtems, ou que pour répondre aux vues politiques de l'Angleterre, ils n'eussent pas voulu risquer leur escadre aux événemens d'une action opiniâtre qui nous auroit mis en état d'employer toutes nos forces, & de profiter de l'avantage de leur supériorité.

Il plaira à V. Exc. de communiquer la présente au Roi & d'assurer S. M. que je n'ai négligé aucune diligence ni moyen pour le bien de son service, comme j'espère que la pénétration royale en jugera par l'exposé sincère de mon journal ci-joint. Que Dieu conserve V. E. pendant grand nombre d'années. B. L. M. de V. E. le très-humble serviteur. Etoit signé Don Louis de Cordova. À bord du vaisseau la Très-Sainte-Trinité, par la latitude de 35d. 57m. & long. 2d. 30m. Ouest de Cadix. Le 22 Octobre 1782.

Suivant les lettres du camp de St. Roch, depuis le 19 jusqu'au 31 Octobre, nos troupes se sont principalement occupées à faire les travaux nécessaires à la conservation des ouvrages qui ont été faits ci-devant, & à revêtir de saucissons la nouvelle tranchée & autres ouvrages. — La nuit du 24 nos chaloupes canonnières se placèrent devant le Môle neuf & firent un feu très-bien soutenu & régulier pendant plusieurs heures, auquel la place ne répondit aucunement. — Quoique la place soit approvisionnée en beaucoup de choses, elle manque encore de différentes autres, sur-tout de viande & de pain frais, parce que la précipitation avec laquelle on a fait entrer les bâtimens vivriers n'a point permis de faire choix de ceux qui auroient été les plus

nécessaires. D'ailleurs il est à présumer qu'une grande partie de ces provisions aura été endommagée par l'eau de mer, ces transports ayant toujours eu de très-mauvais tems dans leur traversée. Nous avons plusieurs indices qui nous confirment dans cette opinion.

— La place a fait pendant plusieurs jours un feu très-vif, & a tiré depuis trois jusqu'à cinq cents coups par jour, sans nous causer de grands dommages, & de notre côté nous n'avons donné aucun repos à la garnison ni de nuit ni de jour.

CADIX (le 2 Novembre.) L'escadre combinée entra ici le 28 Octobre, après avoir inutilement cherché la flotte angloise, le lendemain & le jour suivant de la canonnade qui eut lieu le 20. Les vaisseaux n'ont guere souffert : celui qui a combattu de plus près & le plus longtems & qui par conséquent est le plus maltraité, c'est le Majestueux, vaisseau françois, commandé par Mr. le vicomte de Rochechouart. L'amiral Howe étant maître d'engager ou de refuser le combat, a fait mine de nous tenir tête, lorsqu'il s'est vu supérieur ; mais le combat devenant sérieux & craignant d'avoir toute l'armée sur les bras, il se retira prudemment.

Les troupes partent successivement du camp. On tire fort peu des lignes ; le plus grand feu est du côté de la Mer où nos chaloupes canonnières vont échanger de tems en tems quelques boulets. M^r. le duc de Crillon a pris à St. Roch . . . partement que
Mgr.

M^{gr}. le Comte d'Artois y occupoit. On dit qu'il demande son rappel ; on est aussi persuadé au camp qu'on retirera bientôt tous les canons des ouvrages avancés pour les placer dans les anciennes lignes ; en ce cas on fera bien de brûler ces nouveaux ouvrages , pour épargner à Elliot la peine d'y mettre le feu pendant une des nuits de cet hiver.

BARCELONE (le 13 Octobre.) Le 11 de ce mois , à 7 heures un quart du matin , un ouragan excité par un vent de Sud se fit sentir si inopinément & avec tant de force dans ce port , que tous les abris en furent renversés d'un côté , & que de l'autre les eaux s'y éleverent au point que les amarres de la plupart des bâtimens ne purent les retenir en rade ; ils s'entre-choquèrent & se firent beaucoup de mal ; quelques-uns furent écrasés contre les murs auxquels ils étoient attachés , d'autres furent submergés , & il y avoit peu d'espérance qu'aucun pût échapper aux dangers divers qu'ils couroient tous , lorsqu'à onze heures le vent tourna avec moins de force au Nord-Ouest , où il resta jusqu'à la nuit , & fut suivi d'assez de calme pour qu'on se rassurât sur le sort de ces navires , & qu'on apportât du remède aux dommages qu'ils avoient soufferts ; on a sur-tout les plus grandes obligations au comte del Asalto , auquel on doit le salut de cinquante-huit navires qui étoient en rade : la perte de onze de ces navires chargés pour l'Amé-

rique, & de quelques autres du commerce, auroit entraîné celle de beaucoup de négocians & de particuliers de cette principauté. L'officier de marine de la province & le capitaine-général ne contribuèrent pas peu à les sauver par leur présence, leurs lumières & les secours qu'ils portèrent autant qu'ils le putent de tous côtés.

Par l'état qu'a fait dresser ce même général des pertes de ce jour, on estime qu'elles montent 108,500 liv. catalanes, qui font 1,545,546 réaux de vellon en y comptant les pertes de vingt bâtimens étrangers; savoir, un françois, un suédois, deux portugais, sept danois, deux hollandois, trois napolitains, un toscan, un de Sardaigne & deux génois.

Jusqu'à ce moment on n'a pu reconnoître encore la barre & le fond du port, & il est arrivé ce que dans d'autres occasions semblables on a éprouvé; c'est-à-dire, qu'il s'y est fait un amas prodigieux de fable, qui ne peut qu'en rendre l'approche beaucoup plus difficile, jusqu'à ce que d'utiles travaux y aient fait les réparations nécessaires.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 15 Novembre.) A l'occasion de la naissance du duc de Smoland, le Roi a fait frapper une médaille. On y voit d'un côté les bustes de L. M. avec l'inscription usitée, & de l'autre *Cassiope & Pollux* & ces mots au-dessus: *Prospera ominantes*; dans l'exergue on lit, *Ca-*

15. Décembre 1782. 597
*folo, Gustavi alteri filio, Nato XXV. Aug.
MDCCLXXXII.*

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 15 Novembre.) A son retour de Brunn, Sa Majesté se rendit d'abord chez la princesse Elisabeth de Wurtemberg au couvent de la Visitation & lui communiqua, qu'elle lui assignoit 18000 florins d'empire par an pour ses menus plaisirs: la princesse sensible à ce témoignage d'affection, ajouta à ses remerciemens la priere, qu'il lui fût permis de tirer de cette somme une pension annuelle de mille florins pour la comtesse de Borck, qui avoit eu soin de son éducation, en qualité de sa gouvernante: mais l'Empereur, touché de ce trait d'un cœur reconnoissant, l'assura, qu'il se chargeoit de pourvoir Madame de Borck. En effet, S. M. lui envoya dès le lendemain un brevet de 2000 florins de pension, & des bracelets avec son portrait enrichi de diamans. Elle a aussi fait présent de mille ducats & de deux très-beaux chevaux de main, ainsi que d'une voiture de campagne à 4 chevaux, au prince Ferdinand de Wurtemberg, major à son service, en lui promettant, lorsqu'il eut l'honneur de prendre congé à son départ pour son régiment, qu'elle lui feroit une pension de mille ducats, dès qu'il seroit parvenu au grade de colonel.

Sa Majesté aiant égard aux talens de M^r. le baron de Lœhr, vice-président de la cham-

bre des enquêtes, vient de le nommer conseiller intime, & lui en a fait expédier la patente. — On prépare au palais impérial de nouveaux appartemens, que doit occuper en peu de jours la princesse Elisabeth de Wurtemberg. — Pour finir l'affaire sur la satisfaction demandée au sujet des excès, commis par les Turcs sur le territoire autrichien, le major baron de Buorinay a eu ordre de se rendre à Nakowiza, pour y conférer avec un Chiaus-aga que le bacha de Bosnie a nommé à cet effet.

Par ordre suprême, on a renvoyé les élèves de l'académie de Lœvenbourg, dirigée par les PP. des Écoles-Pies; mais pour en dédommager les parens, il sera accordé une certaine somme à l'avantage de ces enfans. On continue de refondre les hôpitaux. — Il a été envoyé à Klagenfurth un ordre de la cour pour la suppression de l'abbaye de Saint-Paul. M^r. le prévôt Parhammer a été nommé administrateur des biens des maisons religieuses & des pauvres. On lui a donné pour adjoint le prélat de Braunau avec deux autres. — On a incorporé l'abbaye de petit Marie-Zell à celle de Mœlck. Le prélat de Kloster-Neubourg a été nommé abbé de Sainte-Dorothée: il se trouvera ainsi pourvu de deux abbayes de chanoines réguliers, avec le droit de les transférer d'un couvent à l'autre. — Le comte Wielohorski, député des Etats provinciaux, nouvellement établis pour les royaumes de Gallicie & de Lodomerie, est arrivé ces jours derniers pour

déposer aux pieds du trône, au nom des sujets de ces deux royaumes, leurs vives & respectueuses actions de grâces pour les bienfaits multipliés de leur Souverain.

Le comte d'Erdedi, fils du feu président de la chambre de Hongrie, & juge du comté d'Eute, a été démis de son emploi, pour n'avoir pas prévenu la cour sur des excès commis dans ces cantons par des hordes vagabondes de Zingares, qui ont, non pas mangé, comme l'a supposé la populace, mais bien enlevé beaucoup d'enfans de l'un & l'autre sexe, pour les revendre aux Turcs, sans que l'on puisse savoir ce que sont devenues ces malheureuses victimes: S. M. a jugé que ce seigneur a outrepassé ses droits, en punissant ces scélérats, sans en avoir prévenu son Souverain.

Les vers-à-soie ont dans l'Autriche le même succès que dans la Hongrie, la Croatie & l'Esclavonie. Un seul particulier dans nos cantons a fait filer cette année environ 200 livres de soie; c'est ainsi que le commerce & l'industrie s'étendent d'un jour à l'autre.

PRAGUE (le 14 Novembre.) Un pauvre maréchal, établi dans la seigneurie de Pardubitz, vient d'apprendre qu'un de ses proches parens, mort depuis peu en Hollande & qu'il avoit presque oublié, lui laisse une succession d'environ trois millions de florins hollandois: surquoi il s'est rendu aussitôt à Vienne, pour y demander toute la protec-

tion

tion qu'un si heureux hazard pourroit exiger, en cas d'opposition. (a)

BERLIN (le 16 Novembre.) Le gouvernement a fait publier l'avis suivant.

« Un nommé Chevalier, natif de Halle & se trouvant présentement à la Haye, où il a vécu d'industrie aux dépens des sujets du Roi, en entretenant avec ceux-ci une correspondance fondée sur des avis faux & controuvés, sur des hérités ou successions, sinon feintes & chimériques, du moins très-incertaines & très-mal fondées, dans la vue de s'en faire autoriser par quelque acte ou procuration de leur part à pouvoir agir en leur nom, & de leur escroquer en même tems des avances en argent, sans que jusqu'ici il ait été en état de remplir aucun de ses engagements, ni de satisfaire à ses promesses. On avertit le public & sur-tout les sujets du Roi, de se tenir en garde contre cet escroc & de ne s'en laisser point abuser, afin qu'ils n'aient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, si par une confiance mal placée ils s'exposeroient désormais à avoir lieu de se plaindre du susdit Chevalier ». Donné à Berlin, le 3 Novembre 1782.

De la part & par ordre du gouvernement.

FRIBOURG en Suisse (le 15 Novembre.) On se plaint ici depuis très-longtems de ce que les abus d'autorité y sont multipliés: les baillis sous prétexte de faire des réglemens de police se sont permis à différentes reprises d'établir des impôts sur des choses de premiere nécessité, qui en étoient le moins susceptibles. Le gouvernement aiant

(a) On trouvera peut-être l'explication de cette hérédité à l'article de Berlin.

15. Décembre 1782.

601

toujours laissé ces abus impunis, il en est souvent résulté des mécontentemens & des révoltes; on vient d'en faire encore récemment la plus triste expérience (a). Dans le nombre de ceux qui avoient à se plaindre, plusieurs négocians, laboureurs & artisans ont pris le parti de s'expatrier & sont allés s'établir en France, en Italie &c. Ces émigrations occasionnées en plus grande partie par la hauteur avec laquelle l'avoïé V... a reçu les représentations qui lui avoient été faites à ce sujet, ont déterminé les communautés de la Gruiere à se rendre ici munies de titres: leurs représentations ont été infructueuses; & l'avoïé a nié avoir jamais vu ces titres. C'est alors que la bombe a éclaté; les mécontents se sont acheminés vers cette ville au nombre de 1800 hommes, dans l'espérance qu'ils seroient secondés. Ils étoient commandés par des hommes sans capacité, sans fermeté & mal-armés: le gouvernement fit demander du secours aux Bernois qui envoïerent dans la même nuit la majeure partie de leur garnison avec un corps de dragons & deux régimens. M^r. de

(a) On diroit que toutes ces petites républiques ont envie de courir après le fort de Genève, & de vérifier à l'imitation des grands Etats, que *les gouvernemens*, comme disent les Encyclopédistes, *peuvent se dissoudre quand les Puissances législatives ou exécutrices agissent par la force au-delà de l'autorité qui leur a été commise.* Dict. Enc. art. Gouvernement.

Froideville qui les commandoit alla sans armes au-devant de ces mécontents, les exhorta à s'en retourner, leur promettant que leurs plaintes seroient écoutées, & leur donnant la parole d'honneur qu'on ne rechercheroit aucun d'eux: ils se retirèrent tous d'après cette assurance, mais on a eu la cruauté de sévir à Fribourg contre quelques-uns des chefs: 2 ont été roués, d'autres bannis. Ce procédé a excité l'indignation des Bernois & sur-tout de M^r. de Froideville qui ne s'étoit avancé que sur l'autorisation du magistrat de Fribourg. La fermentation a augmenté, & l'Etat de Berne a envoyé ici d'autres troupes; mais la tranquillité apparente ne sera point de longue durée si le gouvernement ne met fin à tous ces désordres. Les députés de Berne ont déjà eu des conférences avec nombre de ceux du canton de Fribourg qui n'ont qu'à se louer de la douceur & de l'impartialité des Bernois: mais ceux-ci quoiqu'indignés des procédés des seigneurs de Fribourg, ne veulent se charger de rien que de concert avec les treize cantons, & cette affaire sera portée dans les diètes de la nation.

Le comte de Marmora, ministre-plénipotentiaire du Roi de Sardaigne à Geneve, y est dangereusement malade. Il s'est élevé de nouveaux troubles parmi les habitans de cette ville; ce qui rend douteux le succès du nouveau code de loix qui devoit y être publié en peu de jours.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 25 Novembre.*) La cour a publié un extrait des dépêches reçues le 14, du général Elliot, gouverneur de Gibraltar. Elles donnent le détail des opérations de l'ennemi depuis le 15 Septembre jusqu'au 17 Octobre, dont il a déjà paru diverses particularités. Par le relevé de ce général, il paroît que du 9 Août jusqu'au 17 Octobre, il y a eu 66 officiers & soldats tués & 400 blessés; & que non-obstant la vivacité du feu des ennemis, les ouvrages & les magasins de la place n'en avoient reçu aucun dommage; de sorte que par les secours que le lord Howe y a fait débarquer on tient maintenant la place imprenable.

Le 15, il arriva une malle de la Jamaïque avec beaucoup de dépêches pour la cour. Elles annoncent entre-autres, qu'un armement composé d'un vaisseau de 50 canons, 3 frégates & bâtimens armés & 10 transports aiant des troupes à bord, avoient fait voiles de Port-Roïal, pour tenter une entreprise secrète; que les Espagnols avoient en vue une expédition pour achever d'extirper les Anglois du golfe d' Honduras; que des bâtimens de transport étoient partis pour Charles-Town, afin d'y prendre les troupes royales; que d'autres étoient déjà arrivés de la Georgie aux Antilles angloises, & que tout annonçoit des opérations vigoureuses

goureuses dans ces quartiers là. L'amiral Rawley commandoit l'escadre du Roi à la Jamaïque, & de concert avec les armateurs, avoit fait de nombreuses captures sur les ennemis. — Le même jour il arriva une malle de New-York. Par ce canal la cour a reçu des dépêches du général Carleton & de l'amiral Digby. Elles confirment, dit-on, une négociation d'accommodement entre l'Angleterre & les Américains, entamée entre ces deux officiers & quelques Américains respectables. Des résolutions du congrès du 4 Octobre, semblent néanmoins démentir ce qu'on débite à ce sujet, & déclarant de tels négociateurs privés, coupables de trahison, contre les intérêts des Etats-unis de l'Amérique, le danger où ces particuliers s'exposeroient, paroît suffire pour anéantir jusques la moindre idée d'une pareille correspondance. — L'amiral Pigot fit voile de New-York vers la mi-Octobre avec la majeure partie de sa flotte, pour les Indes occidentales, laissant à ce port dix vaisseaux de ligne aux ordres des amiraux Digby & Hood. La flotte angloise sur la côte de l'Amérique s'y est emparée de la frégate françoise, l'Aigle de 40 canons, & de plusieurs autres bâtimens ennemis. — Le 14 au soir, le lord Howe arriva à St Helene avec 16 vaisseaux de ligne & quelques frégates, sans avoir eu aucune mauvaise rencontre dans son trajet. Cet amiral a détaché l'amiral Hughes avec huit vaisseaux de

ligne aux Indes-occidentales, & l'amiral Milbank avec huit autres vaisseaux aussi de ligne, est allé à Cork pour la même destination. Quand ces différentes divisions seront rendues aux Indes-occidentales, nous y aurons au-delà de 40 vaisseaux de ligne & de nombreux corps de troupes réglées. Les avis de l'Amérique-septentrionale ne confirment point le départ de M^r. de Vaudreuil de Boston avec l'escadre françoise qu'il y a amenée. Ils portent au contraire que cet officier avoit fait augmenter les fortifications de cette ville, & fait élever des batteries aux isles situées dans le havre; & ajoutent que l'amiral Pigot, avant son départ pour les Indes-occidentales, avoit détaché plusieurs vaisseaux de guerre pour observer l'escadre françoise à Boston, sur l'avis que son départ pour les Indes-occidentales, étoit prochain.

On a érigé dans l'abbaye de Westminster, un monument à la mémoire du major André. Il est exécuté en marbre & composé d'un sarcophage élevé sur un piédestal qui porte l'inscription suivante : *George III a ordonné qu'on érigeât ce monument à la mémoire du major André, élevé par son mérite, à la fleur de son âge, au rang d'adjudant-général des troupes angloises en Amérique, & employé dans une entreprise importante mais périlleuse, qui a sacrifié sa vie pour son Roi & son pays, le 20 Octobre 1780, à l'âge de 29 ans, universellement aimé & estimé par l'armée dans*

laquelle il a servi , & respecté même par l'ennemi. Sur la façade du sarcophage , le général Washington est représenté dans sa tente au moment où il reçoit le jugement rendu par le conseil de guerre contre le major André. En même tems arrive un parlementaire avec une lettre pour le général Washington , à l'effet d'obtenir la grace du major , mais la sentence étant déjà prononcée , on renvoie le parlementaire sans lui donner aucun espoir d'indulgence : le major André entend son jugement avec le courage & l'intrépidité qui l'ont toujours caractérisé : il est représenté allant à l'échafaud avec une fermeté inébranlable. Au-dessus du sarcophage , la figure de l'Angleterre inclinée , gémit sur le sort déplorable d'un si brave officier : le Lion de la Grande-Bretagne paroît pleurer cette mort violente.

On fait aujourd'hui que sous le ministère de M^r. Fox l'ordre avoit été donné d'évacuer New-York & Charles-Town , & que l'opposition des royalistes a heureusement empêché l'exécution de cet ordre. On prétend qu'il y avoit quelque arrangement semblable pour Gibraltar , auquel Elliot n'a pas voulu se prêter , & qu'enfin Mahon a été livré par des moïens de cette nature. Le conseil de guerre pour examiner la conduite du lieutenant - général Murray , est composé du général Sir George Howard , président , du général Studholm Hodgson , des lieutenans-généraux John Lambton , Thomas

15. Décembre 1782.

607

mas Gage , lord Frédéric Cavendish , comte de Pembroke , Cyrus Trapaud , Sir William Boothby , Benjamin Carpenter , Bigoe Armstrong , Moriscoe Frederic , William Evelyn , Philip Sherrard , George Lane Parker , William-Alexandre Sorrell ; & des généraux-majors James Pattison , James Bramham , & Samuel Cleaveland. Pour autant qu'on peut juger jusqu'à présent par l'examen des témoins sur les premiers chefs d'accusation , la conduite de M^r. Murray n'est pas à l'abri de la critique , quoique les objets susceptibles de censure aient été peut-être grossis dans les articles exhibés à sa charge par le lieut. gouverneur Sir William Draper. En voici la traduction.

Articles de mauvaise conduite , allégués à la charge du lieutenant-général James Murray , par le lieutenant-général Sir William Draper.

Mauvaise conduite avant le siège.

I. D'avoir souffert que les troupes de la garnison au fort St. Philippe fussent sans leurs officiers , qui vivoient à Mahon ou à George-Town , au mois de Février 1780 , quoiqu'on fût alors & qu'on eût déjà été quelque tems dans l'attente d'une tentative contre cette îlle ; la forteresse de St. Philippe étant aussi alors , par défauts , en très-mauvais état pour soutenir l'attaque ennemie.

II. D'avoir souffert que les offices de la maison nommée la Tour de Stanhope , restassent debout non-démolis ; ce qui donna à l'ennemi le grand avantage d'y prendre immédiatement poste , & causa aux troupes du Roi une perte & une incommodité pas peu considérable.

III. D'avoir réparé la grande route de Mahon à St. Philippe , par laquelle l'ennemi

conduisit son artillerie à ses batteries avec la plus grande facilité, & cela après qu'il eut informé itérativement la garnison qu'elle alloit être attaquée.

IV. D'avoir négligé de retirer à tems les troupes & munitions de Ciutadella & de Fornella, quoiqu'il eût reçu des avis positifs de la part du ministre du Roi à Florence & d'autres, que la descente de l'ennemi auroit bientôt lieu ; négligence, au moyen de laquelle ces troupes & ces munitions furent perdues.

V. D'avoir négligé, à la descente des Espagnols le 19 Août 1781, d'ordonner, que les munitions navales & autres à l'arsenal de la marine fussent brûlées ; au moyen de quoi ces magasins importans & précieux tombèrent entre les mains de l'ennemi ; & d'avoir omis de stationner des navires, pour empêcher l'approche rapide des ennemis vers Mahon ; de sorte que même ses propres effets, ses plans, & ses papiers, furent saisis, & que les troupes se retirèrent au port avec grande confusion, perte & déshonneur.

VI. D'avoir souffert que l'ennemi poussât une sappe & érigeât des batteries derrière quelques murailles de pierre peu solides, quoiqu'il fût évident, qu'un usage convenable & vigoureux de l'artillerie auroit prévenu ou du moins retardé en grande partie les approches & les travaux de l'ennemi.

VII. D'avoir souffert que la batterie à barbette de l'ennemi à l'hôpital russe restât debout durant des semaines entières, quoiqu'elle auroit pu être renversée par le gros canon & les obusiers de la place.

VIII. D'avoir donné un ordre, daté du 15 Octobre 1781, conçu dans les termes suivans : *Il ne sera permis à l'avenir de tirer de jour ni fusil ni piece d'artillerie, sans ordre de l'officier-commandant de l'artillerie, qui peut sur le moindre avis en communiquer avec le gouverneur, lequel est toujours vigilant : ordre qui a servi en grande maniere à inviter & à faciliter l'approche de l'ennemi, & par lequel*

quel a été perdu nombre d'occasions de mettre obstacle à ses mouvemens.

IX. D'avoir ordonné de couler bas plusieurs navires & leurs cargaisons, pour une valeur considérable ; entre-autres la Minorque, frégate neuve, qui auroit pu s'échapper seulement avec 35 hommes d'équipage, & le corsaire le Général Murray avec 20 hommes ; lesquels bâtimens auroient pu être utilement employés au service du Roi.

Mauvaise conduite durant le siège.

I. D'avoir dit dans les ordres publics, le 3 Janvier dernier (troisième jour du siège) que *le train d'artillerie ennemie pour battre en brèche étoit tel, qu'il n'en avoit jamais été conduit de pareil devant une place de la première grandeur depuis l'invention de la poudre à canon ; & que la garnison pouvoit être assurée, que pour la défense du fort St. Philippe il y avoit peu ou point à compter sur son artillerie* : ordre, qui a servi à augmenter la terreur de l'attaque ennemie, & à refroidir le zèle & l'ardeur des artilleurs de la garnison ; ordre aussi, après la date duquel le feu de la place fut presque éteint de jour, & l'ennemi redoubla d'efforts.

II. D'avoir abandonné & fait sauter toutes les places-d'armes & les communications du chemin-couvert intérieur, la nuit après qu'il eut dit dans ses ordres publics, qu'en cas d'alarme l'on pourroit le trouver dans la partie du chemin-couvert intérieur, défendue par le cinquante-unième régiment, & qu'il seroit le dernier à s'en retirer ; tandis que l'ennemi ne se trouvoit alors aucune part à 300 verges du chemin-couvert extérieur, & qu'aucun ouvrage n'avoit été pris ni même entamé.

III. D'avoir ordonné aux officiers dans les postes extérieurs d'inviter l'ennemi à y entrer, dans la vue, à ce qu'il prétendit, de les faire sauter avec les ouvrages.

IV. D'avoir rendu la forteresse & la garnison, dans un tems que l'ennemi, au point d'approche

d'approche le plus près du chemin-couvert de la redoute de la Reine, étoit encore à la distance de 250 verges, & n'avoit point ouvert de batterie plus proche que 500 verges; qu'aucun ouvrage n'avoit été pris ni même assailli, sinon à coups de canon & de mortier; & qu'aucune des nombreuses mines n'avoit sauté; que les mortiers pour jeter des pierres & les fougasses étoient préparés; & qu'il n'y avoit de brèche dans aucun des ouvrages au-dessous du cordon, ni de possibilité d'en faire, à moins que les batteries de l'ennemi ne fussent avancées de plus près.

V. D'avoir voulu (dans la vue d'exagérer l'état malade de la garnison, parmi laquelle il regnoit à la vérité des maladies; & de justifier par-là sa reddition), que les officiers-commandans fissent sortir leurs corps respectifs aussi foibles que possible; & d'avoir supprimé, dans la même vue de se justifier, dans son rapport au secrétaire-d'état, la mention du corps des marins, qui consistoit seul en 430 hommes en état de faire le service, avec 125 artilleurs, outre les Grecs, les Algériens & les Corfes.

Mauvaise conduite après le siège.

D'avoir souffert que le général espagnol le fit sortir de la forteresse, avant que les articles de la capitulation fussent signés, & sans avoir pris des otages pour la sûreté de sa garnison.

Profusion honteuse & mauvais usage de l'argent public & des munitions.

I. D'avoir dépensé 900 l. st. à l'achat d'une quantité de laine, pour faire environ sept traverses au haut du château; quoiqu'avec les matériaux communs de pierres une dépense de 4 ou 5 livres pour chaque traversé eût suffi.

II. D'avoir mal employé les maçons, les artificiers, & les travailleurs, en les faisant travailler

travailler aux offices de la tour de Stanhope, pour son propre avantage.

III. D'avoir acheté plusieurs bâtimens corsaires, ou de s'être intéressé à leur achat, sous prétexte d'établir des paquebots pour la correspondance des lettres avec l'Italie : les équipages de ces corsaires étant principalement pris du service du fort, payés & avitaillés de l'argent & des provisions du public, & les munitions de la garnison étant envoyées & consommées à bord de ces corsaires.

IV. D'avoir acheté sans nécessité le corsaire *la Hannah* pour le compte public aux frais de 3 à 4 mille liv. sterl.

V. D'avoir causé sans nécessité une dépense considérable au public, en faisant deux colonels, 4 lieutenans-colonels, deux majors, & un grand nombre d'autres officiers, qui recevoient les appointemens de leurs nouveaux grades, quoique les quatre bataillons de la garnison fussent peu nombreux, & que tous leurs officiers de l'état-major fussent présens (à l'exception d'un seul), outre plusieurs majors à brevet.

Rapacité & extorsion.

I. D'avoir obligé les troupes & les habitans à recevoir une guinée pour 24 chelins, auquel taux les 50 mille liv. st. envoyées par le gouvernement pour les besoins courans, furent portées en compte, au grand mécontentement & au préjudice des troupes & des habitans.

II. D'avoir exigé une grosse somme par une imposition arbitraire sur toutes les ventes, à la grande perte de ceux qui y étoient intéressés, quoiqu'il eût consenti à recevoir une allowance fixe du gouvernement, à la place de tous émolumens.

Oppression & cruauté.

I. D'avoir témérairement aigri l'esprit des habitans les plus notables de l'île contre le

gouvernement de Sa Majesté, en les désarmant de la manière la plus violente & les déshonorant, parce qu'un déserteur n'avoit pas été découvert & livré.

II. D'avoir frappé lui-même en personne plusieurs prisonniers espagnols, qui se tenoient à la porte de leur prison, pour respirer un air plus pur.

III. D'avoir tenu en prison durant plusieurs semaines un homme de bonne réputation nommé Goya, sans cause suffisante, & sans lui faire avoir ni jugement ni examen; emprisonnement durant lequel Goya s'est défait lui-même de la vie.

(*Signé*)

T. Townshend.

F R A N C E.

PARIS (*le 30 Novembre.*) Monseigneur le Comte d'Artois arriva ici le 20 de ce mois, vers les onze heures du soir. Le Roi qui s'étoit rendu avec Monsieur à Bernis, où il avoit attendu ce Prince, le ramena dans sa voiture. — Le lendemain matin, Sa Majesté reçut dans son cabinet chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, Monseigneur le Comte d'Artois, qui prêta en cette qualité, entre les mains du Roi, le serment, dont la lecture fut faite par le marquis de Ségur, ministre & secrétaire d'état aiant le département de la guerre. — Le 22, le Duc de Bourbon se rendit à la cour; le Roi le nomma maréchal de ses camps & armées, & le reçut chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. — Le Roi a nommé le comte de Thyard, lieutenant-général de ses armées, commandant en

été en Provence, à la place du feu marquis de Vogué.

On parle beaucoup ici d'un nouvel emprunt que la cour va faire sous une forme beaucoup plus avantageuse que les précédens. Sa Majesté s'engage à paier 15 pour cent pendant les quinze premières années, au bout desquelles les fonds ne seront perdus que pour les héritiers de ceux qui n'y auront pas survécu. Les autres pourront à la même époque jouir d'une rente perpétuelle de 5 pour cent. On assure que l'édit a déjà été envoyé au parlement, & qu'il sera enregistré la semaine prochaine.

— L'usage de travailler pendant les jours de fête, ou d'exposer en public les marchandises, devenant scandaleux, il vient d'être rendu une ordonnance très-sévère, défendant absolument à toute sorte d'ouvriers de travailler les jours de fêtes, ou dimanches; à tous les marchands d'ouvrir leurs boutiques, & aux cafferiers même d'admettre personne pendant les heures de l'Office public.

Les fermiers-généraux ont reçu ordre de laisser entrer en France les équipages de M^r. Fitz-Herbert, ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique, sans être visités. Les préliminaires de la paix, a-t-on dit, sont donc signés, puisque voilà un ministre britannique à notre cour? Les gens instruits ont répondu qu'il n'y a guère de ministres étrangers obligés de traverser la France, qui n'obtienne la même faveur: M^r. Fitz-Herbert pouvoit y prétendre comme mi-

ministre de S. M. Britannique à Bruxelles. S'il avoit eu ce caractère à notre cour, on n'auroit pas oublié de l'exprimer dans l'ordre aux fermiers-généraux par les mots usités, *ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique auprès de notre Personne*. On voit que l'édifice qu'on s'étoit plu à élever tout-à-coup a manqué par sa base & s'est écroulé. Ce n'est pas qu'on ne travaille toujours au grand ouvrage de la paix. On sait que M^r. Gérard a été passer 5 à 6 jours à Londres & que M^r. de Rayneval, son frere, y est retourné depuis peu & qu'il y est encore. Mais qu'on se souvienne que les conférences pour la dernière paix commencerent en 1758, & on ne sera pas étonné que des intérêts aussi grands & aussi compliqués que ceux dont il est question cette fois, tardent à être arrangés.

Le secret, observé dans les opérations du ministère, ne nous avoit pas permis jusqu'ici de pénétrer l'objet de la mission de M^r. le comte d'Estaing, lorsque les lettres de Bordeaux sont venues nous en développer une partie bien intéressante, & qui va opérer dans la marine une révolution, depuis longtems désirée par une très-grande partie de l'Etat. M^r. le comte d'Estaing, est il dit dans ces lettres, à peine arrivé à Bordeaux, & n'ayant agréé de la réception qu'on lui avoit préparée, que ce qu'il ne lui avoit pas été possible de refuser, convoqua à la bourse le corps municipal, ainsi que celui des commerçans, & deman-

da,

da, au nom du Roi, qu'on lui nommât ceux des officiers des vaisseaux marchands qui avoient montré jusqu'alors le plus d'intelligence, de conduite & de bravoure. Sur cette demande, le corps de ville & celui du commerce en présenterent treize, & en nommerent un quatorzieme qui étoit absent. M^r. le comte distribua alors à ces braves marins des brevets d'officiers de marine royale, déclarant, au nom de Sa Majesté, que son intention étoit qu'ils eussent l'honneur de servir l'Etat avec les mêmes honneurs, & pussent parvenir aux mêmes grades, ainsi que tous ceux de la marine marchande qui se distingueroient dans leur état. Il distribua aussi à quelques-uns de ceux, dont les services avoient été plus signalés, des croix de l'Ordre militaire de St. Louis. Il seroit difficile d'exprimer la joie que cette nouvelle répandit dans toute la ville, & sur-tout le zele qu'elle a excité dans toute cette partie de notre marine qui, exclut jusqu'ici des honneurs de son état, en étoit cependant un des plus fermes appuis. On s'attend que M^r. d'Estaing, continuant sa route, fera à Bayonne, & de-là à Marseille, la même promotion dans la marine marchande, qui jusqu'ici n'avoit été regardée que comme auxiliaire sur les vaisseaux de guerre. Ce général a dû arriver à Madrid le 20 ou le 21 de ce mois.

Nous avons douté jusqu'ici que le brave officier M^r. de la Touche, commandant la frégate l'Aigle, eût été du nombre des

prisonniers faits par les Anglois, lorsqu'ils ont remis cette frégate à flot ; mais on lit ici une lettre de M^r. de Viomenil, par laquelle il envoie demander de ses nouvelles au commandant de l'escadre angloise dans la Delaware, & qui ne permet plus de douter qu'il ne fût resté sur son bâtiment, même après l'avoir fait échouer, & ne soit tombé entre les mains de l'ennemi.

On a tant varié sur le jugement de M^r. de Silars, que ce n'a été qu'avec la plus grande difficulté qu'on est parvenu à savoir au juste ce qui a été décidé à son sujet. Voici ce qu'on écrit de Versailles :
 “ M^r. de Silars a été jugé par le conseil
 „ de guerre & condamné à être interdit.
 „ M^r. de Cambis, capitaine en second hors
 „ de cour „. Le Roi en confirmant le jugement, a ordonné que M^r. de Silars fût raïé de l'état de sa marine, & que M^r. de Cambis fût mis en prison à l'amiral.

Nous avons vu arriver il y a trois jours deux couriers extraordinaires venant de Madrid : ils n'apportoient aucune nouvelle intéressante, si ce n'est que dans la gazette de Madrid du 12 de ce mois, on lit que les Anglois ont tiré à boulets rouges sur l'escadre combinée. Le rédacteur de cet article fait observer combien cette nation qui se pique de générosité, en manque dans les occasions les plus essentielles, puisqu'avec des forces au moins égales, elle s'est servie d'armes prohibées par une convention ta-

cite

cite de toutes les nations policées. Dans une relation imprimée à Cadix sur le même objet, on fait aux Anglois des reproches encore plus vifs; on va même jusqu'à avancer que si le vaisseau-amiral fût tombé au pouvoir de l'armée combinée, on n'auroit pas pu s'empêcher de regarder l'amiral Howe comme un incendiaire & qu'aucune considération ne l'auroit soustrait à la peine capitale qu'il avoit encourue (a). Du reste les lettres de Cadix ne donnent pas de détails plus circonstanciés sur la rencontre des flottes que ceux contenus dans la gazette de Madrid. Elles nous apprennent seulement que la plus grande union régnoit entre les escadres des deux nations; ce qui s'est passé

(a) Comme ni la relation de Mr. Cordova, ni les autres lettres écrites au sujet de ce combat, n'ont fait mention de cette circonstance, il est raisonnable d'en douter. Car il est très-naturel de croire que le commandant-général de la flotte a mieux connu la conduite des ennemis que les rédacteurs des gazettes de Madrid. Il paroît du reste que ces prétendus boulets rouges étoient des grenades; car il est dit dans la relation de Cadix: « Ces boulets n'ont mis le feu qu'aux » voiles, au gréement &c; ils ne ressembloient » pas à ceux de l'invention de Mr. de Bellegarde, qu'on fait consister en deux canottes de fer unies l'une à l'autre, lançant des feux de toute leur circonférence; » ceux des Anglois qu'on a ramassés, sont » bien remplis d'artifices & d'une matière inflammable, mais ils n'ont qu'une ouverture » comme les grenades ordinaires. »

à bord de l'Invincible suffira pour le prouver; on avoit été obligé de remplacer les malades de ce vaisseau par 200 matelots espagnols, commandés par un de leurs officiers qui fut grièvement blessé dès le commencement de l'action. M^r. de la Motte-Piquet le pressa plusieurs fois, voyant la quantité de sang qu'il perdoit, de descendre pour se faire panser: l'officier espagnol ne voulut jamais quitter son poste, parce que, disoit-il, que ses matelots pourroient ne pas comprendre les ordres qu'on leur donneroit en françois, & faire manquer la manœuvre; il resta constamment à sa place tout le tems du combat & ne voulut souffrir qu'on lui mît le premier appareil que lorsqu'il fut certain de la retraite des ennemis. On ajoute que M^r. de la Motte-Piquet a demandé la croix de St. Louis pour ce brave officier; sans doute le Roi d'Espagne ne se refusera pas à ce qu'il soit décoré de cette marque honorable. On va s'occuper tout de suite à Cadix du ravitaillement de la flotte que M^r. le comte d'Estaing va commander. Il y a apparence que tous les vaisseaux françois de cette armée passeront en Amérique. On a déjà assez de cuivre pour doubler les principaux vaisseaux espagnols. On en attend de Toulon autant qu'il en faudra pour doubler les vaisseaux françois qui ne le sont pas.

Les dépêches de l'amiral Howe, ou plutôt la manière dont il a rendu compte de l'action du 20, ne lui a pas fait ici plus

d'honneur que celle de son compatriote, qui parloit si souvent de la distance respectueuse à laquelle l'ennemi devoit s'être tenu. Un peu plus de justice rendue à la flotte qui n'a cherché que l'occasion d'un combat ; un peu plus d'exactitude sur le nombre des vaisseaux qui l'ont attaqué, & qu'il porte à quarante-cinq, au lieu de trente-deux ; moins de contradictions sur ce qu'il dit lui-même des dispositions de la flotte combinée & de ses manœuvres, qui sont celles d'un ennemi qui cherche à engager l'action au plus près, n'auroient rien diminué de la gloire qu'il a eue d'avoir vu constamment le ciel & le vent conspirer pour faire entrer son convoi, & tenir l'ennemi éloigné. — On a appris ici avec beaucoup de plaisir la gloire que M^r. de Rocheschouart, commandant un vaisseau du premier rang, s'est acquise dans cette journée. Aiant été poussé bien avant au-delà de l'avant-garde, commandée par M^r. de la Motte-Piquet, il se vit entouré par l'arrière-garde de l'ennemi, & combattit longtems seul, & faisant feu de toutes ses batteries contre cinq vaisseaux de ligne & une frégate, qui se flattoient sans doute de le forcer à se rendre, lorsque M^r. de la Motte-Piquet parut. Alors l'ennemi lâcha prise, & ce ne fut qu'à force de voiles, que 32 vaisseaux parvinrent à le forcer à une espèce de combat. Cette défense de M^r. de Rocheschouart est la plus belle réponse qu'il ait pu faire à ceux, qui avoient attribué à d'au-

tre

tre cause qu'à celle des vents, son éloignement de la flotte lors du combat d'Ouessant. — Ceux qui savent combien l'amour du soldat pour leur général contribue à sa gloire & à ses succès, n'ont point lu sans peine les suites qu'avoient eues la rigueur du duc de Crillon. Lorsqu'ayant sçu que quelque vol avoit été commis dans l'armée, il livra les coupables aux juges espagnols. Ceux-ci refusèrent d'examiner le fait, & de prononcer; alors le général usant de son autorité pour maintenir la discipline, condamna lui-même les coupables à la bastonnade. Aucun soldat ne voulut se prêter à l'exécution de cette sentence; elle fut alors confiée au bourreau, ce que l'on prétend avoir excité dans l'armée les plus vifs murmures.

Un particulier, dit-on, s'étant présenté à Sa Majesté Catholique, dans le palais de l'Escurial, le 27 du mois dernier, y a présenté un nouveau plan, qui a pour objet le rétablissement des batteries flottantes, différemment construites que celles qui ont été brûlées, le 13 Septembre. Il a suivi dans son projet les moïens indiqués par nos papiers publics, & dont il soutient que l'exécution facile & heureuse fera tomber le Rocher de Gibraltar, prétendu inexpugnable. Le patriote qui offre ce nouvel essai, se persuade devoir si bien réussir, qu'il se soumet à la condition de ne recevoir aucun paiement, s'il vient à échouer dans son entreprise dispendieuse. Reste à savoir si cette offre sera acceptée.

Les prises angloises l'Anna & les Deux-Freres, que le corsaire le Flessinguois avoit faites le 10, & qu'il avoit expédiées pour le premier port de France, sont entrées au port de Cherbourg le 14. Ce corsaire est arrivé lui-même sur cette rade le 16, ayant à sa suite deux autres navires anglois, dont il s'étoit emparé la veille, qui sont les brics l'Endeavour, de 130 tonneaux, & la Betsy & Polly, de 120, allant sur leur lest de Guernesey à Tinmouth. — Le corsaire de Dunkerque l'Insatiable, avoit conduit la veille, à Cherbourg, les brics la Prudence, de 110 tonneaux, & la Marie, de 90, allant également sur leur lest de Guernesey à Tinmouth. — Le corsaire de Dunkerque le Cartouche, est entré au Havre le 17, avec la prise angloise la Charlotte, d'environ 90 tonneaux.

Le curé de l'église roiale & paroissiale de Passy-lès-Paris a renouvelé, le 21 Octobre dernier, la cérémonie des mariages du Sr. J. B. Aubert de la Montagne avec Marie-Jeanne de Lisy, & du Sr. Claude Jannotte de Char-me avec Marie-Nicole de Lisy, tous deux cousins & toutes deux sœurs, lesquels mariages avoient été célébrés à Versailles à une seule & même Messe, dans l'église de St. Louis, le 13 Octobre 1732.

Copie d'une lettre d'un négociant de Nantes en date du 15 de ce mois. Les négocians de Bordeaux & de cette ville s'aperçoivent plus que jamais, combien la machine marchande des Puissances du Nord em-
porte

porte les bénéfices du commerce. L'importation dont elles se sont emparées à la faveur de la neutralité armée, leur procurent la facilité d'aller aux Antilles acheter les productions de ces isles, pour les transporter ensuite en Russie, en Suede & en Danemarck. Cette liberté d'importer & d'exporter, à l'exclusion des navires marchands françois, anglois, espagnols & hollandois, & le privilege qu'elles ont d'entrer dans les ports des nations belligérantes, sur tout, dans ceux des colonies, ont fait augmenter considérablement le prix des caffés, des sucres, des indigos, & autres productions, tant dans les isles du Vent que dans celles Sous-le-Vent, où ces marchandises devenues parmi les Européens, des denrées de premiere nécessité, se vendent aujourd'hui 80 à 86 liv. le cent, tandis qu'à Nantes & à Bordeaux, on ne fait que faire depuis quelques mois de ces productions, que les étrangers ne veulent acquérir qu'à très-bon marché.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 30 Novembre.*) M^r. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France fut ces jours-ci en conférence avec M^r. Quintus, président à l'assemblée des Etats-généraux de la part de la province de Groningue, & prit congé de lui pour aller faire un tour en France. M^r. le président lui rendit ensuite la visite de formalité, accompagné de six messagers-d'état. M^r. l'ambassadeur

deur est parti avant-hier pour Paris avec Madame son épouse, qui y passera l'hiver. Pendant l'absence de son Excellence, qui sera de deux ou trois semaines, M^r. de Berenger sera chargé des affaires de S. M. Très-Chrétienne. M^r. Spoor, secrétaire de M^r. Brantzen, ministre-plénipotentiaire de la république près de ce Monarque, est arrivé ici le 21 avec des dépêches pour L. H. Puissances, après la réception desquelles l'on a appris, que M^r. l'ambassadeur Lestevenon de Berkenroode & M^r. Brantzen avoient été invités par le ministère de Versailles à assister aux conférences pour la paix. M^r. Gérard de Rayneval étoit parti le 18 de Paris pour exécuter une commission à Londres.

L'affaire des malles pour Londres des 22 & 25 Octobre, enlevées par le corsaire zéelandois, la Bonne-Attente, est terminée; & M^r. du Croiset, secrétaire de la commission des postes, est revenu ici le 24 de Ziericzee. Les lettres, contenues dans les malles, ont été ouvertes & examinées en présence de M^r. le premier-noble de la province, d'un membre & de l'avocat-fiscal de l'amirauté, de deux députés de la régence de Ziericzee, d'un secrétaire, & d'un député venu de la Haye. Après l'ouverture de ces lettres, au nombre de quelques milliers, toutes sans aucune exception ont été remises dans les malles & envoyées à l'amirauté de la Meuse, où on les a recachetées & expédiées à Londres par un paquebot, qui a fait voile le 24 de ce mois. Quant au bâtiment même,

la validité de la prise est soumise au jugement de l'amirauté de Zélande.

Suite du traité avec les Américains.

XIX. Aucun sujet de L. H. P les Etats-généraux des Pais-bas-unis ne pourra demander ni accepter quelque commission ou lettre de marque pour armer des vaisseaux (afin de les envoyer en course contre les dits Etats-unis de l'Amérique, ou contre quelqu'un d'eux, ou contre les sujets ou habitans des dits Etats-unis ou quelqu'un d'eux, ou contre la propriété des habitans de quelqu'un d'eux), de la part de quelque Prince ou Etat que ce soit avec qui les susdits Etats-unis de l'Amérique pourroient être en guerre. Pareillement aucun sujet ou habitant des dits Etats-unis de l'Amérique ou de quelqu'un d'eux ne demandera ni n'acceptera quelque commission ou lettre de marque, pour armer un ou plusieurs vaisseaux, (afin de les employer en course contre les Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats-généraux des Pais-bas-unis, ou contre les sujets & habitans de Leurs Hautes Puissances, ou quelqu'un d'eux, ou contre la propriété de quelqu'un d'eux), de la part de quelque Prince ou Etat que ce soit, avec qui L. H. P. seront en guerre : &, si quelque personne, de l'un ou de l'autre côté, acceptoit telle commission ou lettres de marque, il sera puni comme pirate.

XX. Si les vaisseaux des sujets ou habitans de l'une des deux parties abordent à une côte appartenant à l'un ou à l'autre des dits alliés, sans avoir intention d'entrer dans un port, ou, étant entrés, sans vouloir décharger ou entamer leur cargaison, ou y ajouter, ils ne seront point obligés de paier, ni pour les vaisseaux ni pour leurs cargaisons, des droits d'entrée ou de sortie, ni de rendre aucun compte de leurs cargaisons, à moins qu'il n'y ait juste sujet de présumer, qu'ils portent à l'ennemi des marchandises de contrebande.

XXI. Les deux parties contractantes s'accor-

dent

dent de part & d'autre la liberté d'avoir, chacune dans les ports de l'autre, des consuls, vice-consuls, agents & commissaires, établis par elle-même, dont les fonctions seront réglées par convention particulière, lorsque l'une des deux parties trouvera bon de faire de tels établissemens.

XXII. Ce traité ne sera censé déroger en aucune manière aux articles IX, X, XIV & XXIV du traité avec la France, tels qu'ils étoient numérotés au même traité conclu le 6 Février 1778, & qui font les articles IX, X, XVII & XXII du traité de commerce, subsistant présentement entre les Etats-unis de l'Amérique & la couronne de France: il n'empêchera pas non plus S. M. Catholique d'y accéder & de jouir de l'avantage des dits quatre articles.

XXIII. Si dans la suite les Etats-unis de l'Amérique jugeoient nécessaire d'entamer des négociations auprès du Roi ou Empereur de Maroc ou de Fez, ainsi qu'auprès des Régences d'Alger, de Tunis, ou Tripoli, ou auprès de quelqu'un d'eux, afin d'avoir des passeports pour la sûreté de leur navigation par la Méditerranée, L. H. P. promettent, qu'à la réquisition, qu'en feront les dits Hauts Etats-unis, elles seconderont ces négociations de la manière la plus favorable, par l'entremise de leurs consuls résidants auprès des susdits Roi ou Empereur & Régences.

XXIV. La liberté de navigation & de commerce s'étendra sur toutes sortes de marchandises, excepté seulement celles que l'on distingue sous le nom de contrebande ou marchandises prohibées: & sous cette dénomination de contrebande & marchandises prohibées seront compris seulement les munitions de guerre ou armes, comme mortiers, artillerie, avec leurs artifices & appartenances, fusils, pistolets, bombes, grenades, poudre à tirer, salpêtre, soufre, méches, boulets & balles, piques, sabres, lances, hallebardes, casques, cuirasses & autres sortes d'armes; comme

aussi soldats, chevaux, selles, & équipages de chevaux.

La fin l'ordinaire prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Impératrice de Russie desirant de mettre des bornes au luxe qui augmente de jour en jour, a ordonné que les Dames ne parussent à la cour désormais qu'avec des habits simples, & non chargés de tous les colifichets dispendieux que l'inconstance des modes fait varier à chaque instant; les broderies des habits sont également bornées à une largeur déterminée; & comme chaque gouvernement a un uniforme distingué pour ceux qui y ont des emplois, Sa Majesté déclare qu'elle verra avec plaisir que les Dames viennent à la cour vêtues de robes de la couleur de leurs maris ou de leurs peres. La hauteur énorme des coëffures subira également une réforme, aussi nécessaire pour l'économie domestique qu'avantageuse même à la beauté & à la décence. — Si on en croit quelques lettres de Pétersbourg, les troubles de la Crimée y sont entièrement apaisés par la sagesse de la cour de Russie & la fermeté du général qu'elle y avoit envoyé. L'ancien Kan a été rétabli dans son poste & son frere a été satisfait d'une autre manière. C'est-là, dit-on, la raison pour laquelle les nouvelles troupes russes qui étoient en chemin pour s'y rendre, ont eu ordre de faire halte, parce que leur présence n'y étoit plus nécessaire, d'autant que la Porte ne veut point directement se mêler de la querelle des Tartares. Il faut attendre la confirmation de cet avis. — On apprend de Milan que le comte de Wiltzeg sera dorénavant seul chargé des affaires du gouvernement & qu'il en fera le rapport toutes les semaines à S. A. R. — Selon des lettres de la même ville le duc de Chartres,

Chartres, sous le nom d'un comte de Joinville, y est arrivé le 11 Novembre, venant de France par Turin : ayant gardé le plus grand *incognito*, il continua le lendemain sa route sur Venise. — On mande de Vienne que la princesse Elisabeth a quitté le 16 Novembre après-midi, le couvent des Dames de la Visitation, pour venir occuper au palais impérial les appartemens qui lui étoient préparés. Il y a ordre, lorsqu'elle sort ou rentre, de lui rendre les honneurs militaires. — L'Empereur a nommé chevaliers de la Toison-d'or les princes & comtes suivans, savoir le landgrave regnant de Hesse-Rheinfels ; le prince Jos. de Schwartzenberg ; le duc Louis d'Artemberg ; le comte Léopold de Colloart, grand-chancelier de Bohême & d'Autriche ; le comte Wenceslas de Zinzendorf, président du tribunal des appels ; le comte Eugene de Wurbna, grand-maréchal de la cour ; le comte Charles de Palfy, vice-chancelier du royaume de Hongrie & de la Transilvanie ; le comte Franç. Ant. de Khevenhüller, gouverneur en Stirie, Carinthie, & dans le Carniole ; le comte Ant. de Schafgotsch, ci-devant grand-maître de la cour archiducal ; le comte Antoine de Thurn & Valsassina, grand-maître de la cour de Florence ; le prince Charles d'Albani, grand-maître de la cour de Mde. l'archiduchesse Marie-Béatrix de Milan ; le prince Franç. Jos. de Gavre, grand-maréchal de la cour de Bruxelles ; le comte Franç. de Hardegg-Glaz, grand-maître de la maison de Mgr. l'Archiduc Maximilien. — Le chapitre de Bâle s'étant assemblé pour se donner un nouveau prince-évêque, les voix se sont réunies en faveur du baron de Reggenbach.

Extrait d'une lettre de Paris en date du 1 Décembre. « Malgré les grands préparatifs, » qui se font pour la campagne prochaine, » les cabinets de Versailles & de Londres » s'occupent des négociations de paix. Mr. de » Raineval est, dit-on, chargé d'instructions » relatives à ce grand ouvrage. Comme ces » instructions sont mystérieusement gardées

„ sous le secret, il est impossible de rien
 „ conjecturer sur la maniere dont elles seront
 „ accueillies. — *Extrait d'une lettre de*
Buxelles le 4 Décembre. „ On assure que la
 „ paix est conclue; mais quoique la nouvelle
 „ vienne de bonne part, on n'ose encore se
 „ flatter qu'elle soit absolument vraie. Le pre-
 „ mier avis en est venu de Paris; les lettres
 „ de Londres portent que le Roi a prorogé
 „ le parlement au 5 Décembre, en annonçant
 „ qu'à cette époque, il pourroit annoncer la
 „ paix, ou la continuation de la guerre. Les
 „ fonds ont haussé considérablement & on
 „ publioit déjà des conditions de l'accommo-
 „ dement. „

M O R T S.

Mr. le marquis de Lugeac, lieutenant-général des armées du Roi de France, est mort dans sa terre du Coudray. Il fait vaquer une Grand-Croix & le gouvernement de Toul & du pais Tulois.

La princesse Marie-Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, tante du Roi de France & de l'Electeur de Saxe, sœur de l'Electeur de Trèves &c, est morte le 18 Novembre à Brumath: S. A. R. étoit née le 12 Février 1735, & conséquemment dans la 48^e année de son âge. — Le comte François de Montoya de Cardona, lieutenant-feld-maréchal & commandant de Mantoue, est mort le 7 Novembre dans la 78^e année de son âge.

Frédéric Sophus Wartensleben, comte d'Empire, chevalier de l'Ordre de Daneborg, ci-devant envoyé de S. M. le Roi de Prusse à la cour de Dannemarck, est mort à Delitsch le 10 Novembre. Il est assez remarquable que trois Rois & une Reine ont assisté en personne à la cérémonie de son baptême l'an 1709.

Dans le dernier Journal p. 475, l. 14 Og lisez Og. — P. 485. l. 21. Perard lisez Bernard. — P. 494 l. 28. visible lisez visible. — P. 505 l. 1 de la note. toutes nations lisez toutes les nations. — P. 534 l. 20 dogmatifans, lisez dogmatisant.

T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le mois de Septembre 1782.

A *Mi (l') des enfans; par Mr. Berquin.* 1.
Novembre. Page 339

*Authenticité (l') des livres tant du nouveau
que de l'ancien Testament, démontrée, &
leur véracité défendue. Ou réfutation de la
Bible enfin expliquée de V... 1. Décembre.*
471

Bartholotti (Joannis Nepomuceni) exercitatio
politico-theologica de libertate conscientiae
& de receptarum in imperio religionum to-
lerantiâ. 1. Décembre. 497

Carmina D. Caroli le Beau, &c. *Poësies de Mr.
Charles le Beau, professeur d'éloquence au col-
lege des Grassins & au college royal &c.* 15.
Novembre. 416

*Considérations sur les montagnes volcaniques.
Mémoire lu dans une séance de l'académie
electorale des sciences & belles lettres de
Manheim le 5 Novembre 1781, par Mr. Col-
lini, secretaire intime & directeur du cabinet
d'histoire naturelle de S. A. S. E. Palatine &
de Baviere &c, avec une table & une carte
qui concernent les montagnes.* 15. Septembre.
81

*Découvertes de Mr. Marat, docteur en méde-
cine, sur la lumière, constatées par une suite
d'expériences nouvelles qui ont été faites un
grand nombre de fois sous les yeux des com-
missaires de l'académie royale des sciences.
Seconde édition.* 15. Novembre. 414

*Défenseur (le) de l'usure confondu, ou réfuta-
tion de l'ouvrage intitulé: Théorie de l'in-
térêt de l'argent. On y a joint un recueil*
§§ 2

*chronologique des ordonnances & arrêts qui
condamnent toute usure indistinctement.* 1. Sep-
tembre.

Page 21

*Défense du mandement de Mr. l'évêque d'Amiens
contre les Œuvres complètes de Voltaire,
par l'auteur sur les sauterelles d'Egypte &
de Pathmos.* 1. Septembre.

39

*De re morali christianâ, divinâ ejus origine,
aliisque eò spectantibus. E fontibus sacris
Scriptoribusque probatissimis excerptis & ex-
planavit R. D. Ægidius Legipont, pastor S.
Georgii Leodii.* 1. Octobre.

181

*Distique latin attribué à Mr. l'abbé Boscowich,
sur la pompe à feu établie à Chaillot.* 1. Oc-
tobre.

187

Distique latin fait sur le célèbre Newton. 18.
Décembre.

576

*Eclaircissemens sur la Tolérance, ou entretien
d'une Dame & de son Curé.* 1. Décembre.

487

*Elémens de médecine, en forme d'aphorismes;
par M. Barbeau du Bourg.* 15. Décembre.

571

*Extrait des Affiches & Annonces sur une ex-
périence faite par Mr. Bertholon.* 15. Décem-
bre.

573

Fromage de pommes de terre. 1. Octobre.

187

*Histoire de la dernière révolution de Suède, pré-
cédée d'une analyse de l'histoire de ce pays,
pour développer les vraies causes de cet évé-
nement. Par Jacques le Scène Desmaisons.* 1.
Septembre.

14

*Histoire de Saint-Kilda, imprimée en 1764, tra-
duite de l'anglois, contenant la description de
cette isle remarquable, les mœurs & les cou-
tumes de ses habitans, les antiquités religieuses
& païennes qu'on y a trouvées, avec plu-
sieurs autres particularités curieuses & intéres-
santes; par le R. P. Macaulay.* 15. Septem-
bre.

97

*Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr.
l'abbé de Berauld-Bercastel, chanoine de l'é-
glise de Noyon. Tomes 13 & 14.* 1. Octobre.

166

- Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, honorée sous le titre de Consolatrice des affligés.*
1. Novembre. Page 322
- Histoire du couvent des Dominicains de Lille en Flandre &c, par le R. P. Charles-Louis Richard.* 15. Novembre. 418
- Histoire de la Maison de Bourbon, par Mr. Desormeaux &c.* 1. Décembre. 477
- Jardins (les) ou l'art d'embellir les paysages, poème. Par Mr. l'abbé de Lille.* 1. Novembre. 333
- Je veux être heureux, entretiens familiers; par M. D***, docteur de Sorbonne, prieur-curé à Meaux.* 1. Octobre. 183
- Institutiones philosophicæ, &c. Institutiones philosophiques à l'usage des séminaires & des colleges. Partie métaphysique.* 1. Novembre. 315
- Ist die Kirche in dem Staate, oder der Staat in der Kirche? überlegte Gedanken, zweyte und verbesserte Auflage,* 15. Décembre. 569
- La St. Hubert, fête des chasseurs, en vers; par Mr. M***,* 15. Décembre. 570
- L'auteur du dialogue entre l'Empereur, le Pape & le comte de Laugarais, convaincu du crime de lèse-Majesté divine & humaine.* 1. Novembre. 331
- Lettre pastorale de S. A. R. Monseigneur l'Archevêque-Electeur de Trèves, évêque d'Ausbourg, Prince d'Elwangen, à son église d'Ausbourg.* 1. Septembre. 3
- Lettre à l'auteur du Journal, au sujet de l'abbé Clément.* 1. Octobre. 186
- Lettres d'un solitaire sur le théâtre, ou réflexions sur le tableau du spectacle françois.* 15. Octobre. 251
- Lettre à l'auteur du Journal sur la division d'un arc en autant de parties égales que l'on souhaite.* 1. Novembre. 343
- Lettre à l'auteur du Journal au sujet des peintres flamands.* 15. Novembre. 419
- Livre (le) du Chrétien, dans lequel se trouve tout ce que le Chrétien doit savoir & pratiquer par rapport à sa religion..* 15. Octobre. 247

Yang (der) zu seinen finstern Zeiten &c. *L'homme des tems barbares, tel qu'il le faudroit dans les siècles des lumieres. Panegyrique de St. Bernard. Par J. A. Weissenbach.* 15. Septembre.

Page 106

**Meditationes de præcipuis Jesu Christi in Eu-
charistiâ qualitativis, in singulos dies men-
sis distributæ &c., quibus subnectuntur spiri-
tualia monita pro iis, qui salutem proximi
dant operam.** 15. Novembre.

413

**Mémoire physique & médicinal montrant des rap-
ports évidens entre les phénomènes de la ba-
guette divinatoire, du magnétisme & de l'élec-
tricité: avec des éclaircissemens sur d'autres
objets non moins importans qui y sont rela-
tifs; par Mr. Thouvenel.** 1. Octobre.

159

**Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les
arts, les mœurs, les usages &c des Chinois,
par les missionnaires de Peking. Tomes 7 & 8.**
15. Octobre.

243

**Noch einmal: Was ist der Pabst; ou Second
examen de la question qu'est-ce que le Pape?**
1. Décembre.

495

**Notice pour servir à l'histoire de la vie & des
écrits de S. N. H. Linguet, nouvelle édition
corrigée & augmentée.** 15. Décembre.

551

**Nouveaux principes de physique, ornés de plan-
ches, & dédiés au Prince royal de Prusse,
par Mr. Carra.** Tome 3^e 15. Octobre.

237

**Nouveau voyage de l'Amérique-septentrionale
en l'année 1781, & campagne de l'armée de
Mr. le comte de Rochambeau; par Mr. l'ab-
bé Robin.** 15. Décembre.

566

**Nouvelle recette pour délivrer les greniers &
les bleds des calandres, & de tous les infec-
tes qui nuisent aux grains.** 15. Novembre.

420

Ob Christus den Fürsten oder &c. *Examen de la
question: Si Jesus-Christ a confié à ses Apô-
tres ou aux Puissances de la terre le gou-
vernement de son Eglise.* Par Mr. l'abbé Mertz,
Prédicateur de la Cathédrale d'Ausbourg. 15.
Novembre.

412

Odes à la philosophie, par Mr. Sorét. 1. Septembre. Page 17

— *Suite.* 15. Septembre. 101

Ouvres complètes de Mr. le chevalier Hamilton, ministre du Roi d'Angleterre à la cour de Naples, chevalier de l'Ordre du Bain, membre de la société royale de Londres, &c.

Commentées par Mr. l'abbé Giraud-Soulavie. 15. Novembre. 393

Paraphrase de la prose Dies iræ, ou sentimens d'un pécheur qui desire travailler sincèrement à sa conversion. 15. Décembre. 572

Plans de fortifications, &c, par Mr. Dupuy. 1. Décembre. 500

Positiones canonicæ circa potestatem sacram & politicam, aliamque juris ecclesiastici materiem. Pragæ typis universitatis Caroli-Ferdinandæ 1781. 1. Octobre. 185

Principes de morale, de politique & de droit public; puisés dans l'histoire de notre monarchie; ou discours sur l'histoire de France, dédiés au Roi; par Mr. Moreau. 1. Décembre. 581

Question à résoudre proposée par l'academie de Berlin. 1. Septembre. 28

Recueil de toutes les prieres de l'Ecriture sainte, rangées dans le même ordre qu'elles se trouvent dans l'ancien & nouveau testament; avec des prieres pour réciter dans les familles le matin & le soir; aussi composées des propres paroles de l'Ecriture sainte, des Peres & de l'office de l'Eglise. 15. Novembre. 417

Remede contre les dartres. 1. Octobre. 136

Responsum catholicum ad quætionem, quid est summus Pontifex? Quod feriis paschalibus adversum anonymum & pseudo-catholicum dedit Aloysius Mertz, SS. Theol. doctor, & ecclesiæ cathedralis augustanæ concionator ordinarius. 1. Décembre. 493

Seconde guerre punique, poëme de Silius italicus. 15. Octobre. 264

Serrai (J. Andreæ) de præclaris catechistis,
libri tres. 1. Novembre. Page 328

Tableau de Spa, Manuel indispensable à ceux
qui fréquentent les eaux de ce bourg, & à
tous les hommes qui desirent connoître les
mœurs du siècle. 15. Septembre. 100

Traité du pouvoir des évêques, traduit du por-
tugais d'Antonio Pereira; prêtre de la con-
grégation de l'Oratoire, par le nouvel éditeur
des loix ecclésiastiques de France. 15. Décem-
bre. 555

Trésor de règles très-claires & très-méthodiques
par demandes & par réponses pour composer
correctement en latin après les connoissances
des premiers principes. Par l'abbé B** P. R.
1. Décembre. 425

Vies des Peres, des Martyrs & des autres
principaux Saints, tirées des Actes originaux
& des monumens les plus authentiques; avec
des notes historiques & critiques: ouvrage tra-
duit de l'anglois. 1. Septembre. 25

Voyageur (le) dans les Païs bas autrichiens,
ou lettres sur l'état de ces Païs-bas. Tome
premier. 1. Novembre. 318

Voyageur (le) françois, ou la connoissance
de l'ancien & du nouveau monde, tomes 27
& 28. 15. Décembre. 549